



**Procès-verbal
de la séance du Conseil Communal d'Ecublens
Jeudi 22 mai 2025 – 20h00
Grande Salle du Motty**

Présidence : M. Bernard Cottier
Scrutateurs : Mme Belyse Nahimana - M. Nicolas Morel
Secrétaire : Mme Silvana Passaro
Huissier : M. Florent Durussel

Ordre du jour

1. **Appel**
2. **Communications du Bureau du Conseil**
3. **Approbation de l'ordre du jour**
4. **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 10 avril 2025**
5. **Assermentation / élection**
6. **Préavis 2025/09 : Demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2025**
7. **Préavis 2025/10 : Aménagements routiers pour le passage de bus articulés sur la ligne TL n° 33 – Crédit complémentaire**
8. **Préavis 2025/11 : Développement du secteur Pontet – Organisation d'un concours de projets – Crédit d'étude**
9. **Droit d'initiative**
(postulat – motion – projet de règlement ou de décision – interpellation – vœu – question)

- a. Développement du postulat de M. le Conseiller Lorik Hyseni : Lutter pour la fin du sans-abrisme, un défi communal, cantonal et national : pour une politique coordonnée et intercommunale des hébergements d'urgence

10. Communications municipales

- a. Communications écrites
- b. Réponses aux questions et aux vœux adressés à la Municipalité
- c. Communications orales

11. Divers

M. le Président

Monsieur le Syndic,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

Monsieur l'Huissier,

Monsieur le Technicien,

Mesdames les Secrétaires,

J'ai le plaisir de vous souhaiter la bienvenue à notre Conseil communal du 22 mai 2025.

1. Appel

Si la dernière fois, les votes électroniques nous ont parfaitement servi, malheureusement, ce soir, la plupart des batteries ne veulent plus réagir. Donc on fera les votes traditionnels à main levée.

Je passe sans autre la parole à Madame la Secrétaire Silvana Passaro pour l'appel.

- **L'appel révèle la présence de 64 Conseillères et Conseillers sur 75, 11 personnes sont excusées.**

Conseillères et Conseillers excusés : Mmes et MM. Pierre Chapuisat, Geoffroy Colau, Ophély Gabriel, Michel Haradhun, Snezana Markovic, Jean-Claude Merminod, Michele Mossi, Carla Passaro, Didier Realini, Diego Rindisbacher, Yasmina Sandoz.

Le quorum étant atteint - l'Assemblée peut valablement délibérer, la majorité est fixée à 33.

2. Communication du Bureau

Je passe au point 2 de l'ordre du jour, à savoir les communications du Bureau.

Au chapitre des représentations

Depuis notre dernier Conseil communal, j'ai eu le plaisir de représenter notre Conseil communal pour les événements suivants :

- Le vendredi 2 mai à l'ouverture officielle de la saison du TCE
- Je remercie M. le Conseiller Claudio Eyrauch pour avoir représenté le Bureau lors de l'AG de l'USL, le mercredi 30 avril.

Au chapitre des correspondances

Le 16 avril, j'ai reçu un courriel de M. Julien REY, Directeur administratif du journal « Le Courrier » pour nous transmettre leur appel à la sauvegarde de la presse régionale signé par plus de 4500 personnes, un appel aux élu·es, aux politiques et aux collectivités à sauver la presse régionale.

Cela reprend les informations et thèmes publiés sur le site du Courrier.

⇒ Annexe 1

Le dimanche 27 avril, un courrier de M. Mathieu Udriot, lettre ouverte aux Conseillères et Conseillers communaux des communes de Chavannes-près-Renens, Ecublens et Saint-Sulpice, couvertes par le Service de Défense Incendie et Secours Chamberonne (SDIS), accompagné d'une liste de 54 signatures. Je vous en donne la lecture.

⇒ Annexe 2

Le 8 mai 2025, un courrier du M. le Secrétaire municipal pour la désignation d'une Commission consultative ad hoc pour le projet du Plan Régional d'Evacuation des Eaux (PREE) de la Chamberonne.

Les membres de cette Commission devront participer à une séance le 17.6.25 à 19h à Renens (salle de spectacle). Je vous en donne la lecture.

Madame la présidente ou Monsieur le Président,

*Dans le cadre du projet du Plan Régional d'Évacuation des Eaux (PREE) de la Chamberonne, le groupe de travail de la CISTEP, après avoir reçu l'accord de l'ensemble des Municipalités à l'automne 2024, a établi un projet de statuts accompagné d'un projet de préavis-type, en vue de la création d'une Association de communes intitulée « **Association intercommunale de gestion des eaux urbaines du bassin versant de la STEP de Vidy** », dont l'acronyme sera AGEV.*

*Les statuts ont été élaborés par le groupe de travail composé des municipales et municipaux en charge de la gestion de l'eau. La Direction générale de l'environnement (DGE), et plus particulièrement la Division protection des eaux, a accompagné ce travail tout au long du processus. Le projet de statuts a d'ores et déjà été pré-validé par la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC). Il s'inspire largement des pratiques existantes, notamment de celles de l'**Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Région Morgienne (ERM)**, qui assure également la gestion du réseau des collecteurs d'eaux usées de cette région.*

Le calendrier étant ambitieux, et le groupe de travail souhaitant que ces statuts puissent être validés par l'ensemble des communes concernées avant la fin de la présente législature, il est demandé, conformément à l'article 113 de la loi sur les communes, que les Municipalités soumettent ce projet aux bureaux de leurs conseils communaux

*respectifs, afin que ceux-ci procèdent à la nomination d'une **commission consultative ad hoc**. Ces commissions auront pour mission d'examiner les propositions et d'établir un rapport destiné à leur Municipalité.*

Trois séances d'information, organisées d'entente avec le groupe de travail, permettront de présenter le projet aux membres des commissions concernées et de leur fournir les éléments nécessaires à leur délibération.

*Les documents concernant la « Version finale des statuts » et le « Projet de préavis-type » sont en cours de finalisation et seront transmis aux Municipalités d'ici au **20 mai prochain**, pour prise de connaissance avant leur diffusion aux membres des commissions.*

Je vous remercie de bien vouloir inscrire ce point à l'ordre du jour de votre prochaine séance et de procéder à la nomination de cette commission consultative.

Au chapitre des communications présidentielles

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je souhaite transmettre une citation positive et qui a retenu mon attention.

**Les seules vraies erreurs sont celles que nous commettons à répétition.
Les autres sont des occasions d'apprentissage.**

Dalai Lama Tenzin Gyats

Cette citation peut apaiser le débat sur les principes ou motifs de récusation et répondre aux attentes des Conseillers. J'ai eu plusieurs entrevues avec des intervenants sur le sujet. Le Préfet nous a également répondu 2 fois par écrit. Le Bureau tiendra, à l'avenir, mieux en compte des dispositions et instructions y relatives.

Pour répondre à une demande de la Municipalité, le Bureau a planifié un Conseil supplémentaire au 4 septembre. Préparé avec la 1^{ère} vice-Présidente actuelle, l'ordre du jour sera tout prochainement envoyé. Vous comprendrez que celui-ci sera signé du Président actuel, quand bien même la présidence de ladite séance sera assurée par notre future Vice-Présidente.

Pour terminer ces communications présidentielles, le moment de notre sortie du Conseil du samedi 24 mai est tout proche, je me réjouis de partager ce moment avec les participants.

3. Approbation de l'ordre du jour

M. le Président

Vous avez toutes et tous reçu l'ordre du jour de cette séance. Si tel n'est pas le cas, je vous prie de vous manifester.

J'ouvre la discussion sur l'ordre du jour tel que présenté. La parole n'est pas demandée, je clos la discussion.

Nous pouvons passer au vote. Celles et ceux qui acceptent l'ordre du jour tel que présenté sont priés de lever la main.

⇒ C'est à l'unanimité que **l'ordre du jour tel que présenté est accepté.**

4. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 10 avril 2025

M. le Président

J'ouvre la discussion sur ce procès-verbal. La parole n'est pas demandée, je clos la discussion.

Celles et ceux qui acceptent le Procès-verbal du 10 avril 2025 tel que présenté, sont priés de lever la main.

⇒ C'est à l'unanimité que le **procès-verbal du 10 avril 2025 est accepté.**

5. Assermentation / élection

M. le Président

Conformément à notre ordre du jour, nous n'avons pas d'assermentation ni d'élection.

6. Préavis 2025/09 : Demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2025

M. le Président

Je vous propose la procédure suivante.

1. Lecture du rapport de la Commission des finances par le rapporteur de la Commission des finances
2. Ouverture de la discussion page par page
3. Discussion générale
4. Votation

Est-ce que quelqu'un s'oppose à cette façon de procéder ? Ce n'est pas le cas merci.

Je passe directement la parole au rapporteur de la Commission des finances, M. le Conseiller Nader Donzel.

M. le Conseiller Nader Donzel

Je vais reprendre les deux points essentiels. Durant la séance, nous avons étudié ligne après ligne. Il y en a deux qui méritent d'être mentionnées.

La première, c'est la ligne 13 concernant les transports lausannois qui représente un montant relativement important. Une interrogation de la Commission des finances était de savoir comment était réparti le coût par rapport à l'attribution pour le test du transport à distance et puis l'autre pour l'adaptation des lignes 7, 8, 9.

On a reçu aujourd'hui une réponse de la Municipalité. Je l'en remercie mais je n'ai pas eu le temps de la lire,

Le deuxième point concerne les lignes 14 et 15, relatif à la mise en place d'une solution automatisée pour les procès-verbaux. La Commission des finances est de l'avis qu'il y a un écart assez important entre ce qui est utilisé dans l'industrie, que ce soit des

grosses compagnies ou des PME, ces mêmes compagnies qui, évidemment, sont très à cheval sur la confidentialité et la privacy, et le prix qui est proposé dans le préavis. De ce fait, la CoFin propose un amendement qui demande à ce que cette demande de crédit supplémentaire des lignes 14-15 pour la solution automatisée de capture des procès-verbaux soit retirée.

La Commission propose un deuxième amendement, celui-ci concerne la ligne 10, qui concerne la rénovation des lignes du stade du Croset. Il nous semblait que ce n'était pas un élément à caractère urgent et donc on proposait de le mettre au budget 2026.

Par ailleurs, nous avons un vœu ; le vœu de recevoir un rapport préliminaire quelques mois après la mise en service du transport à la demande. Peut-être qu'il faut comprendre que le vœu, n'est pas juste un rapport, mais c'est vraiment cette volonté de comprendre comment la Municipalité va budgéter ce poste en 2026 et puis de donner à la Commission des finances des points de repères pour qu'elle puisse ensuite statuer, délibérer et créer son rapport pour le budget 2026.

J'en viens maintenant aux conclusions.

C'est à l'unanimité des membres présents que la Commission des finances vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'accepter le préavis 2025/09 tel qu'amendé.

M. le Président

Je remercie M. Donzel pour son rapport.

Est-ce que la Municipalité souhaite prendre la parole ?

M. le Municipal Germain Schaffner

La Municipalité demande de retirer du préavis des crédits complémentaires :

Ligne 14 :

Location provisoire d'une solution d'intelligence artificielle pour l'élaboration automatisée et sécurisée des procès-verbaux sur une durée de six mois, d'un montant de Fr. 32'500.-

Ligne 15 :

Installation de la solution d'intelligence artificielle pour l'élaboration automatisée et sécurisée des procès-verbaux d'un montant de Fr. 4'400.-

Les derniers tests, comme les premiers, ne sont pas satisfaisants. Le produit n'est pas mûr. Une autre solution va être étudiée.

A propos du prix, d'après les renseignements obtenus, un tel logiciel coûte entre 10 et 40 CHF par utilisateur et par mois pour une solution clé en main, soit 150 à 600 CHF par mois pour 15 utilisateurs ou 1'800 à 7'200 CHF par année. Et les prix sont notoirement plus élevés si la solution doit être adaptée à du sur mesure. On est donc loin du ratio de 300 fois plus cher que le prix du marché pour la solution proposée, comme mentionné dans le rapport de la COFIN.

M. le Président

Comme il a été spécifié par le Conseiller Donzel, la Commission des finances a émis deux amendements.

Vu le retrait par la Municipalité des lignes 14 et 15 énoncées ci-dessus concernant l'intelligence artificielle, il est évident que l'amendement de la COFIN qui est lié n'a plus de valeur. Il restera donc le deuxième amendement qui sera pris en temps utile à la ligne 10 de la page 3.

Pour rappel, et selon l'article 87 de notre règlement, l'amendement est une proposition qui tend à introduire dans le projet en discussion une modification de forme ou de fonds, ou une disposition additionnelle sans changer la nature de la question. Selon l'article 88, chaque amendement fera l'objet d'un vote et il est ouvert ensuite une discussion générale sur l'objet amendé ou pas, suivant le résultat du vote de l'amendement.

Je vous propose maintenant de passer au point 2, l'ouverture de la discussion page par page.

J'ouvre à présent la discussion sur la page 2. La parole n'est pas demandée.

Nous abordons la page 3.

Mais avant d'ouvrir la discussion sur cette page, nous allons traiter l'amendement qui porte sur le point 10, « entretien des places de sport ». Je vous le relis.

« Le montant de 29 300 francs est retiré de la demande de crédit complémentaire au budget de fonctionnement 2025 et sera porté au budget 2026. J'ouvre la discussion sur cet amendement ».

Monsieur le Conseiller Sebastian Süess

Je trouve que cet investissement est assez anecdotique et vu qu'il doit servir à ce que l'installation puisse être utilisée à bon escient, je pense qu'il est important que cet investissement puisse être fait encore cette année.

Je vous invite, et c'est en tout cas l'impression que j'avais dans notre groupe, je vous invite à refuser cet amendement.

Mme la Conseillère Landry-Reeb

Avant de nous prononcer sur cet amendement, j'aimerais poser une question à la Municipalité, à savoir quelles seraient les conséquences de reporter cette amélioration de la signalétique sur la piste d'athlétisme au 1er janvier 2026 et donc au budget 2026.

M. le Municipal Germain Schaffner

Nous sommes au mois de mai, donc ces travaux doivent se faire en été. Et si on reporte, on n'aura peut-être pas la bonne temporalité. Puis d'autre part, comme je l'ai dit dans mon intervention précédente, ce stade du Croset est déjà dans un état d'usure. Maintenant, ce qui nous a paru le plus urgent, c'étaient les lignes de marquage, pour la bonne pratique des écoles, avant tout, mais aussi pour tous ceux qui vont y faire du sport. Cela nous permettrait de tenir encore quelques années avant une réfection complète. Mais pour cela, nous vous présenterons un préavis.

M. le Président

La parole n'étant plus demandée, je clos la discussion. Je vous relis l'amendement tel que proposé. « Le montant de 29 300 francs est retiré de la demande de crédit complémentaire au budget de fonctionnement 2025 et sera porté au budget 2026 ».

Celles et ceux qui acceptent l'amendement tel que proposé sont priés de lever la main.

⇒ C'est avec 41 NON, 18 OUI et 2 abstentions que l'amendement est refusé.

La discussion est toujours ouverte sur la page 3.

M. le Conseiller Sebastian Süess

J'ai une question à la ligne numéro 13, numéro de compte 180 3517.01, transport public. Il nous est présenté un crédit supplémentaire de 426.200 francs sur les lignes de trafic urbain. Si mes informations sont correctes, le transport à la demande a accumulé un retard tel que sa mise en place ne se fera pas cette année. Je m'interroge donc pourquoi une indemnité est prévue au budget 2025.

J'ai une deuxième question, concernant l'ajustement des lignes de bus TL 7, 8 et 9, dans la mesure où ces lignes de bus ne passent pas sur le territoire de la commune, je ne comprends pas comment elles puissent influencer les charges pour Ecublens.

M. le Municipal Jean-Louis Radice

Les questions posées par M. le Conseiller Sébastien Süess rejoignent certaines interrogations qui ont été formulées par la Commission des finances. Donc, je vais vous lire la communication qui a été faite à leur adresse et qu'ils ont reçue cet après-midi.

« L'augmentation budgétaire annoncée en 2^{ème} version du budget TL, transmise avec les acomptes facturés au début de chaque année civile, soit après l'élaboration du budget communal (voir explication plus bas) a surpris la Municipalité. Toutefois, il s'agit toujours de rester prudent avec l'estimation des budgets de la part des TL car ceux-ci peuvent être surestimés en fonction d'incertitudes budgétaires (hausse électricité, report de mise en œuvre de l'offre, engagement de personnel, hausse de charges salariales, subventionnement cantonal et fédéral, etc.).

Le budget 2025 a été notamment « aligné » avec les budgets 2023 et 2024, alors même que les comptes 2023 ont été bouclés avec une différence favorable pour Ecublens de CHF 720'000.- de moins que le budget estimé. Dans les faits, il n'est pas possible d'ajuster « à la carte » la facturation intercommunale de la part des TL, celle-ci étant contrôlée par les services compétents du Canton.

Pour information, la répartition budgétaire de l'indemnité d'exploitation de l'exercice 2025 correspond à 160 millions. Le Canton prend à sa charge 38 millions tandis que les collectivités membres du réseau, les 13 communes, se partagent le solde de 122 millions en application de la clé de répartition retenue, soit 1/3 du montant en fonction du nombre d'habitants de chaque commune (41 millions, la Ville de Lausanne assumant 50% de cette dépense) et les 2/3 restants selon les kilomètres parcourus sur chacun des territoires communaux, ce qui représente une part de 81 millions sur l'excédent de 122 millions.

La hausse des indemnités à la charge de la commune d'Ecublens, pour répondre à la deuxième question de M. Süess, par rapport aux variations sur les lignes 7, 8 et 9, disais-je, la hausse découle de l'augmentation des kilomètres parcourus sur notre territoire (+ 77'000 km), détaillée comme suit :

- Mise en service des lignes « Transport à la demande » : + 41'000 km, dès la fin juin 2025.

- Variations sur les lignes 1, 31 et 32 (+ 36'000 km), en raison du développement de l'offre sur la ligne 1, en heures creuses de semaine entre 09h00 – 15h30 dès la fin de l'été 2025, et au développement de l'offre sur la ligne 31, avec une cadence qui passe de 15 minutes à 10 minutes aux heures de pointe, dès la fin de l'été 2025.
- Entre les version budgétaires V1 et V2, il a été constaté une évolution favorable en faveur des communes, les indemnités totales de celles-ci passant de CHF 122'869'900.- à CHF 122'124'800.-, soit une diminution globale de CHF 745'000.-. Il aurait donc été attendu une diminution de charges proportionnelle au bénéfice d'Ecublens. Or, il n'en est rien en raison des diminutions des kilomètres parcourus à Lausanne et Pully, considérés comme de « gros contributeurs ». Cette réduction sur leurs territoires respectifs a pour conséquence de faire augmenter la part de kilomètres du réseau attribuée à Ecublens (+0.5%). Celle-ci passe de 3,2 % à 3,7 % de la somme des kilomètres du réseau urbain et correspond à une hausse d'environ CHF 400'000.- (0,5 % de 81 millions).
- La diminution du total des kilomètres attribués aux communes de Lausanne et Pully résulte des mesures d'optimisation de l'offre, mises en place en raison de la disponibilité du personnel de conduite. Ces ajustements concernent notamment les lignes 7, 8 et 9 et contribuent indirectement à la hausse des indemnités versées par Ecublens.

S'agissant du déficit inscrit au budget d'exploitation du TAD, les indemnités prévues sont estimées à environ 1,2 million, dont CHF 50'000.- à la charge de la Commune d'Ecublens, en application de la clé de répartition décrite ci-dessus. Le report de mise en service du TAD, à la suite du recours d'une entreprise lors de l'appel d'offres, aura pour effet une diminution des charges sur l'exercice 2025 ».

Autrement dit, en fonction du recours qui a été formulé après l'appel d'offres des TL, une des deux entreprises a réagi, en contestant l'attribution du mandat. Il était prévu qu'à fin juin, le TAD soit introduit sur les territoires d'Ecublens et de Renens, mais en fonction du recours qui a été opéré par l'une des entreprises, cette mise en service sera retardée. Les TL espèrent pour début juillet voire août, mais je n'ai pas plus de nouvelles que celles-ci. Et par conséquent, si on retarde l'exploitation de la mise en service de cette ligne TAD, il y aura un impact forcément sur les comptes des TL et au final, sur l'exercice 2025. Je ne sais pas si j'ai répondu, Monsieur le Conseiller.

Globalement, il faut savoir qu'à défaut d'entente, le déficit d'exploitation qui est facturé aux collectivités, représente 122 millions. Ils sont répartis pour un tiers en fonction du nombre d'habitants par commune, deux tiers en fonction du nombre de kilomètres parcourus sur chaque territoire communal.

Donc, à partir du moment où on modifie le trajet d'une ligne de bus, soit on allonge son parcours, soit on le réduit, cela a une influence sur effectivement la répartition au sein de la communauté des TL qui rassemble 13 communes. Si je ne m'abuse, le Syndic fait partie du Conseil d'administration et me corrigera si je dis une bêtise.

Il y a 13 communes. Lausanne est, bien sûr, le plus gros contributeur puisque la plus grande partie du réseau de kilomètres parcourus sur l'ensemble du réseau TL c'est la ville de Lausanne et sa périphérie.

Prenez une commune comme Bussigny qui, pendant longtemps, s'est tenue à l'écart de cette collectivité car elle n'avait aucune ligne TL qui arrivait sur son territoire, donc elle ne participait absolument pas au coût de ce réseau. Depuis son développement, notamment, l'introduction du gymnase, il y a des lignes qui ont été développées, particulièrement à Crissier, à Bussigny, etc.

Chaque fois que l'on développe une ligne sur le réseau, cela impacte forcément la participation des communes. La part d'Ecublens passe de 3,2% à 3,7% pour l'exercice budgétaire retenu. Et le TAD influence forcément.

Mais c'est surtout la Ville de Lausanne qui paye pour cette expérience à raison de la moitié quasiment de l'effort fourni pour conduire cette expérience à Ecublens et Renens.

Ça fait longtemps qu'on attend cette expérience de transport à la demande. Comme il a été relevé par la Commission des finances, il faut que la communication soit bien faite pour que cette expérience trouve un écho favorable.

Mme la Conseillère Frédérique Landry-Reeb

J'avais quand même une petite demande de clarification par rapport à cette ligne 13 et les 426.200 francs. La répartition entre les frais engagés pour les lignes 7, 8 et 9 et le transport à la demande, comment se fait-elle sur ces 426.200 francs ? Et est-ce que ma compréhension est juste que s'il y a du retard dans la mise en place du transport à distance, ce montant ne sera peut-être pas engagé en 2025 dans son intégralité ?

M. le Municipal Jean-Louis Radice

Oui, évidemment. Ce qui vous est présenté aux crédits complémentaires est établi par rapport à une prévision budgétaire. C'est sur la base des dépenses réelles qu'on aura après la participation financière. Aujourd'hui, c'est ce qui est appréhendé. Après les coûts d'électricité qui avaient pris l'ascenseur en 2000..., je ne sais plus quelle année exactement, les TL par prudence avait budgété des achats d'électricité à des tarifs très élevés. En définitive, le marché a évolué et par conséquent, les comptes ont révélé des engagements moins importants que ceux qui étaient budgétés. D'où un écart.

Enfin, il y a aussi un écart entre le bouclage des comptes des TL, puisqu'ils sont soumis à examen des différents services cantonaux. Leur bouclage se fait au mois de mars. Donc il y a toujours un décalage entre le bouclage des comptes communaux et celui de la bourse communale. Donc, il est toujours difficile parfois d'ajuster tout ça. Il y a des transitoires, effectivement, mais c'est M. le Boursier qui pourrait mieux vous expliquer ça que moi.

Au mois de janvier, en général, la commune s'acquitte de tous les acomptes annuels aux TL. Donc on a quasiment quelques millions qui s'envolent en faveur des TL. Par exemple, pour le budget 2023, il y a eu un écart de 720 000 francs en faveur de notre Commune.

M. le Président

La parole n'est plus demandée pour cette page 3, nous pouvons passer à la page 4. Vu le retrait des points qui faisaient l'objet de l'amendement, évidemment, il n'y aura plus de mention de cet amendement.

Mais par contre, j'ouvre sur le reste de la page 4 la discussion. Est-ce qu'il y a une demande de prise de parole ? Cela ne semble pas être le cas sur la page 5. Sur la page 6. Sur la page 7. Sur la page 8.

Mme la Conseillère Valérie Bernier

De manière générale, on aime que les dépenses soient budgétées, mais dans certains cas, les demandes de crédits complémentaires sont les bienvenues. Je fais référence ici à la ligne 39 concernant les réfectoires scolaires. Je salue l'initiative de la Municipalité de répondre partiellement au vœu de la CoGes en accordant un rabais pour les fratries. C'est un coût (ou plutôt une perte de revenus) minime pour la Commune, mais une aide bienvenue pour les familles, en particulier celles dont plusieurs enfants vont au réfectoire.

M. le Président

Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole sur cette page 8 ? Ce n'est pas le cas, nous passons à la page 9.

La prise de parole n'étant pas demandée, je donne maintenant la parole sur la discussion sur l'ensemble du préavis. La parole n'étant plus demandée, je clos la discussion et vous relis les conclusions du préavis 2025-09 telles que modifiées avec le retrait de la Municipalité des points, 14 et 15.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n° 2025/09,
- ouï le rapport des commissions chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'accorder à la Municipalité des crédits complémentaires au budget 2025 représentant au total une augmentation des charges de Fr 781'400.- et une augmentation des revenus de Fr. 49'500.- (quarante-neuf mille cinq cents francs) conformément aux détails contenus dans les tableaux ci-dessus ;
2. de compenser la péjoration du résultat de Fr. 731'900.- par un prélèvement dans le fonds de réserve générale doté de Fr. 19'493'000.39 au 1er janvier 2025.

Le financement des charges nettes complémentaires sera assuré par la trésorerie ordinaire.

PREND ACTE

que le résultat prévisible de la Commune pour l'exercice 2025 est dès lors arrêté comme suit :

	charges	revenus
Excédent de charges initialement prévu au budget 2025	Fr. 3'845'700.-	
Charges complémentaires	Fr. 781'400.-	
Revenus complémentaires	Fr. _____	49'500.-
Totaux	Fr. 4'627'100.-	49'500.-
Résultat intermédiaire (excédent de charges)		Fr. 4'577'600.-
Prélèvement dans le fonds de réserve générale		Fr. - 4'577'600.-
Nouvel excédent de charge prévu au budget 2025		Fr. <u> -.-</u>

Nous pouvons passer au vote. Celles et ceux qui acceptent le préavis modifié sont priés de lever la main.

- ⇒ C'est à une large majorité, 1 non et 2 abstentions que le Préavis 2025/09 : Demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2025 est **accepté**

7. Préavis 2025/10 : Aménagements routiers pour le passage de bus articulés sur la ligne TL n° 33 – Crédit complémentaire

M. le Président

A présent, je passe la parole à Mme la Conseillère Pamela Raboud, rapportrice de la Commission ad hoc.

Mme la Conseillère Pamela Raboud

Les conclusions de cette Commission ont mis en lumière des interrogations de certains Conseillers sur la pertinence de remettre autant de stations à si peu de distance les unes des autres, ainsi que la nécessité de garder la station Place de Sport, direction Prilly-Montgoulin.

La Municipalité a souligné la nécessité d'accepter ce préavis dans le but de pouvoir entamer les procédures et d'obtenir la subvention de la Confédération nécessaire à la réalisation de ce projet. Je passe aux conclusions.

Après délibération, c'est avec trois voix pour et deux abstentions que la Commission vous recommande, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis tel que présenté.

M. le Président

Je remercie Mme la Conseillère Pamela Raboud pour son rapport et passe la parole à M. Donzel, rapporteur de la Commission des finances.

M. le Conseiller Nader Donzel

Ce préavis, 2025/10 doit être lu en même temps que le préavis 2022/13. La Commission aurait peut-être souhaité qu'il y ait des éléments qui soient repris dans le préavis 2025/10. Mais j'en arrive aux conclusions.

C'est par trois votes pour, quatre abstentions et un vote contre que la Commission des finances vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'accepter le préavis 2025/10 tel que présenté.

M. le Président

Je remercie M. le Conseiller Donzel pour son rapport.

La Municipalité désire-t-elle s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. J'ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis.

M. le Conseiller Gabriel Delabays

J'arrive devant vous en vous présentant un amendement au nom du groupe PLR+ID. Il y a des éléments dans ce préavis dont on ne conteste pas du tout la nécessité de mettre en œuvre tous ces travaux de manière assez immédiate pour obtenir la subvention fédérale.

On considère que c'est aussi important de donner les ambitions nécessaires à l'aménagement de cette ligne 33, puis à la résolution d'un certain nombre de problèmes qui entourent cette ligne 33, notamment sa fluidité. Et justement, c'est ça qui nous inquiète ce soir dans le préavis exposé.

Actuellement, dans la plaine du Croset, nous avons quatre arrêts qui ne sont pas très peu espacés, c'est-à-dire les arrêts Veilloud, Stand, Place de Sport et Croset. Et avec les modifications prévues par le préavis, ces arrêts seraient encore plus rapprochés, notamment les arrêts Stand et Place de Sport.

La Commission ad hoc s'est interrogée justement sur la pertinence, en tout cas certains de ses membres, de conserver l'arrêt Place de Sport et c'est dans ce sens que l'amendement présenté inclut la suppression de l'arrêt de Place de Sport tant en direction de Renens que de Saint-Sulpice. Je vais vous en exposer les raisons.

Cette ligne 33 pose souvent problème de fluidité. On questionne la nécessité d'avoir un arrêt dans un espace si peu espacé qui réduirait la fluidité de cette ligne à un endroit où justement cette ligne peut potentiellement compenser sa fluidité sur l'ensemble du parcours.

La commune a un label qui se dit « en santé » et nous pensons qu'il est assez raisonnable de promouvoir la marche à pied, la marche active, en supprimant un arrêt et en rajoutant de la distance pour les usagers, c'est-à-dire des distances d'environ une centaine de mètres de chaque côté pour accéder soit à l'arrêt Stand, soit à l'arrêt Croset. Nous ne considérons pas que ça soit insurmontable pour les usages.

Toutes les problématiques aussi de l'arrêt qui ont été mentionnées dans le préavis, c'est-à-dire que l'arrêt Place de Sport ne répond pas à un certain nombre d'impératifs, notamment des impératifs de sécurité. Il ne correspond pas tout à fait aux exigences aussi de la loi sur l'égalité pour les handicapés. Et donc, on a une... une situation qui pose beaucoup plus de problèmes que de solutions.

On se retrouve face à une demi-solution dans ce préavis qui propose simplement de supprimer une partie de l'arrêt, c'est-à-dire l'arrêt en direction de Saint-Sulpice, et de conserver uniquement celui en direction de Renens Prilly-Montgoulin. Sur ce point, je vais vous exposer 2-3 données techniques des TL sur le guide de conception des arrêts de transports publics qu'ils ont édictés eux-mêmes.

Les TL fixent une distance minimale entre les arrêts d'environ 250 mètres pour les lignes secondaires. Actuellement, les arrêts Stand et Place de Sport sont distants de précisément 350 mètres.

En déplaçant l'arrêt de Stand vers le nord de 62 mètres, et en déplaçant l'arrêt Place de Sport en direction de l'arrêt de Stand de 100 mètres, nous tombons à une distance de moins de 200 mètres entre les deux arrêts. L'aménagement, l'utilisation, la conservation

de cet arrêt Place de Sport est totalement questionnable sur des points de vue tout à fait techniques.

Pour une question de lisibilité, il est souhaitable d'avoir un arrêt dans les deux sens. Donc en ayant un demi-arrêt, on réduit cette lisibilité pour la clientèle et ce n'est pas tout à fait efficace.

Donc pour toutes ces raisons, nous vous proposerons d'accepter cet amendement qui permettra aussi des économies substantielles.

M. le Municipal Jean-Louis Radice

Je vous inviterai à ne pas accepter l'amendement proposé car considérant l'évolution de la ligne 33. Les TL, initialement, préconisait de ne plus emprunter le chemin du Veilloud, du Stand et du Croset mais de faire un aller-retour en droite ligne par la route du Bois pour raccourcir le trajet.

La Municipalité a considéré que ce n'était pas vraiment servir au mieux la population de la Plaine du Croset, en particulier, ceux qui habitent sur le Haut de la Moraine. Elle a souhaité, par conséquent, maintenir différents arrêts même s'ils ont été déplacés puisque l'objectif poursuivi c'était de rapprocher les arrêts de la plaine du Croset des axes de la croisée des chemins.

Ici, on a effectivement deux arrêts qui sont assez proches à environ de 150 mètres l'un de l'autre. Si vous décidez effectivement que c'est mieux de supprimer cet arrêt, ça sera en opposition à ce que la Municipalité souhaite mettre à disposition de la population. Mais si c'est le vœu du Conseil communal de réduire certains confort d'accessibilité à ces arrêts, ça relèvera de la compétence du Conseil communal.

Je comprends que ça interroge, ce n'est pas une très grande distance, 150 mètres à faire, mais quand on est chargé de commissions, quand on est en mobilité réduite, on est content d'avoir un arrêt qui vous rapproche de votre domicile.

Mme la Municipale Danièle Petoud

J'ai été interpellée par un élément dans l'intervention de M. le Conseiller Delabays, à savoir le label en santé. Vous reconnaîtrez tous que quand on prend les transports publics, on marche beaucoup plus que quand on prend sa voiture.

Quand ce projet est arrivé sur la table de la Municipalité et que l'on nous annonçait la suppression de certains arrêts, nous nous sommes opposés à cela.

Mais pour des raisons techniques liées au bus articulé, l'arrêt Place de Sport doit être déplacé ou supprimé, ce qui serait regrettable.

Par contre, l'arrêt qui est en direction de Renens, est très important, puisqu'en fait, les habitants qui habitent tout en haut du chemin du Croset font déjà un certain nombre de minutes pour aller prendre les transports publics.

Donc cet arrêt, nous semble très important. Et je pense qu'il ne faut pas oublier que l'on raisonne tous de la même manière, à savoir que plus près sont les arrêts de transports publics de son lieu de domicile, plus on va les prendre. Donc je vous encourage à ne pas soutenir cet amendement.

M. le Conseiller Daniel Sage

Je vous encourage également à rejeter cet amendement. Je trouve que c'est effectivement, une très mauvaise idée. Nous avons une partie de la population, formées de personnes âgées qui prennent ces bus. Un certain nombre de ces personnes âgées vont renoncer à se déplacer si elles n'ont pas cet arrêt de bus à cet endroit-là. Donc je vous encourage vivement à rejeter cet amendement.

M. le Conseiller Nicolas Morel

Je vous encourage également à refuser cet amendement pour les raisons qui ont déjà été évoquées. Mais il me semble, de façon générale, que diminuer les prestations à la population par rapport au transport public, ce n'est pas une très bonne idée. Donc, clairement, diminuer le nombre d'arrêts, ce n'est pas une très bonne idée.

De plus, par rapport à la fluidité, on se dit que si on met moins d'arrêts, les bus vont avoir une meilleure fluidité. Mais il y a une autre façon d'assurer une certaine fluidité, c'est de faire des arrêts à la demande. C'est-à-dire qu'en fait, dans un certain nombre de cas, l'arrêt ne sera pas utilisé par le chauffeur puisqu'il n'y aura personne qui voudra descendre ou monter. Donc en fait, ça permet aussi d'augmenter la fluidité.

M. le Conseiller Nicolas Schnorhk

Je vous invite aussi à refuser l'amendement. Je ne vais pas revenir sur les points soulevés par mes collègues. Par contre, j'aimerais en rajouter deux.

Le premier, c'est que le but de ce préavis est aussi, de mettre ces arrêts en conformité avec la loi sur le handicap. Donc je trouve ça un tout petit peu cocasse de rendre plus difficile l'accès aux personnes en situation de handicap à cet arrêt au quartier du Croset. Et le deuxième argument, ils desservent le quartier du Croset du Nord, comme ça a été dit, sur les hauteurs, mais donne aussi accès au centre commercial.

Et enfin, pour revenir sur le dernier argument donné par Gabriel Delabays, c'est le fait que ce n'est que dans un sens, alors effectivement j'ai été le premier à soulever cette remarque lors de la Commission. Enfin, on pourrait aussi donner un contre-exemple, qui est l'arrêt qui est juste en face là, du Motty, qui n'est que dans un sens, et dont on pourrait questionner aussi la signification. Mais enfin, je crois que c'est un arrêt qui est utile, et l'arrêt place de ce fort, même que dans un sens serait utile pour une grande partie de la population écuablannaise. Pour toutes ces raisons, je vous appelle à refuser cet amendement.

M. le Président

La parole n'est plus demandée pour l'amendement. Je vais donc vous relire l'amendement.

« Approuver le crédit de construction complémentaire pour la réalisation des aménagements routiers pour le passage des bus articulés, en incluant la suppression de l'arrêt de Place de Sport, tant en direction de Renens que de Saint-Sulpice ».

Ceux qui acceptent l'amendement sont priés de lever leur carton.

⇒ C'est avec 19 oui, **40 non** et 2 abstentions que l'amendement est refusé.

Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole pour le préavis ? Cela ne semble pas être le cas. Je clos la discussion et vous relis les conclusions du préavis 2025/10 tel que présenté.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n° 2025/10,
- ouï le rapport des commissions chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'approuver le crédit de construction complémentaire pour la réalisation des aménagements routiers pour le passage de bus articulés,
2. d'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire de Fr. 1'090'000.- (un million nonante mille francs) et de l'ajouter au montant alloué par le préavis n° 2022/13.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 180 « Transports publics » et la nature n° 5010 « Ouvrage de génie civil », plus précisément dans le compte n° 180.5010.174 « Aménagements routiers pour le passage de bus articulés sur la ligne n° 33 ».

Nous pouvons passer au vote. Celles et ceux qui acceptent le préavis 2025/10 sont priés de lever la main.

⇒ C'est avec 58 **OUI**, 3 non et 3 abstentions que **le préavis 2025/10 : Aménagements routiers pour le passage de bus articulés sur la ligne TL n° 33 – Crédit complémentaire est accepté.**

8. Préavis 2025/11 : Développement du secteur Pontet – Organisation d'un concours de projets – Crédits d'étude

M. le Président

Je passe la parole à M. le Conseiller Cédric Sandoz rapporteur de la Commission ad hoc.

M. le Conseiller Cédric Sandoz

Selon la commission, le projet est plus abouti et ne ressemble plus à un puzzle sans ligne directrice claire. La salle de fête (polyvalente) pourra se faire ou pas. La commission souligne aussi le concept novateur de tranche ferme et de tranche optionnelle. Cela n'oblige pas la construction immédiate d'une salle polyvalente et laisse le temps pour évaluer les besoins. Il y a aussi une priorisation de la tranche ferme, permettant à la salle triple de se réaliser avant la salle de fête. Par ailleurs, un commissaire souligne que la notion du parking pour la salle de spectacle n'a pas été abordée en séance et devra l'être ultérieurement. La nécessité de la salle de gym par rapport à la salle de fête est mise en avant.

Suite aux délibérations, c'est à l'unanimité que la Commission vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'accepter le préavis tel que présenté.

M. le Président

Je remercie M. le Conseiller Cédric Sandoz pour son rapport et passe la parole au rapporteur de la Commission des finances, M. le Conseiller Nader Donzel.

M. le Conseiller Nader Donzel

Il n'y a pas de point très particulier, si ce n'est que, dans sa totalité, le crédit du concours dépasse de CHF 180'000.- le budget au plan des investissements.

J'en viens aux conclusions. C'est avec trois oui, un non et quatre abstentions que la Commission des finances vous recommande, Mesdames et Messieurs, les Conseillères et Conseillers, d'accepter le préavis 2025/11 tel que présenté.

Peut-être encore juste un petit point. Il y a une petite coquille dans le rapport. Ce préavis 2025/11 ne reprend pas le préavis 2025/04, mais le préavis 2024/09. Désolé pour la coquille.

M. le Municipal Jean-Louis Radice

J'avais juste quelques remarques à formuler par rapport à la rédaction du rapport de la Commission ad hoc.

Notamment, en ce qui concerne le prénom et le nom de la collaboratrice du service d'urbanisme qui a participé à la séance, il ne s'agit pas de Mme Tia Tillmann, mais de Mme Diane Tiedemann, donc j'aimerais bien que l'on corrige cet élément. Et puis il y a aussi un autre élément qui relève de la protection des données personnelles, puisqu'effectivement j'ai fait référence à un concours précédent, donc c'est en page 6, paragraphe 3 du point 5.1. J'avais fait référence à un bureau d'architecture, à l'époque, mais en vertu de la protection des données ce serait bien que cette motion soit supprimée dans le cadre de ce qui sera publié sur le site internet par la commune. C'est un vœu que j'émets, à titre personnel.

M. le Conseiller Gabriel Delabays

Je souhaite déposer un deuxième amendement, ce soir, sur ce projet-là. Tout d'abord quelques préambules. On remercie déjà la Municipalité de revenir avec un projet qui a un peu plus abouti, avec un peu plus d'explications que le précédent préavis qui nous avait été exposé au mois d'octobre de l'année passée.

Nous avons eu, notamment, pas mal d'éclairages sur les besoins en infrastructures scolaires et sportives. Des d'informations qui manquaient à notre Conseil pour se prononcer sur ce préavis, sur ce concours. Je ne me pencherai pas sur la modalité entre les études parallèles et le concours de projet, mais par contre on a un peu plus d'informations pour se déterminer sur ce préavis.

Cependant, on trouve un peu problématique dans notre groupe, d'avoir cette tranche optionnelle avec cette salle polyvalente, même s'il y a des explications supplémentaires dans ce préavis. Pour nous, elles nous semblent clairement insuffisante pour pouvoir se prononcer et pouvoir accorder le potentiel de créer une salle polyvalente pour 500 personnes qui pourrait servir à un certain nombre de manifestations culturelles On

aimerait simplement inscrire ça dans le contexte de l'Ouest lausannois et de la région lémanique.

Du point de vue culturel, il y a un certain nombre d'études, ces dernières années, qui montrent que l'offre culturelle est déjà pléthore et que le public n'est pas assez nombreux pour répondre à cette offre et cela crée beaucoup de précarité justement chez les artistes. De ce fait, on ne voit pas tout à fait la pertinence de créer un nouveau lieu qui pourrait créer une offre culturelle supplémentaire à Ecublens, alors qu'on a une offre culturelle, dans l'Ouest Lausannois, qui offre déjà un certain nombre de possibilités.

D'autre part, on questionne aussi le coût de ce projet qui est relativement important pour cette salle polyvalente. De nouveau, notre Conseil, lors du mois d'octobre, a questionné largement la réalisation d'une salle polyvalente. On ne questionne absolument pas la réalisation de la salle triple ou des potentiels de classes supplémentaires s'il y a un besoin. On est tout à fait prêt à voter pour. Mais par contre, la salle polyvalente ne nous convainc pas, déjà par son coût démesuré, d'autre part parce qu'on ne voit pas tout à fait sa pertinence.

Enfin, dernier élément, le préavis motive cette salle polyvalente du fait d'une future stratégie culturelle d'Ecublens. Nous sommes très heureux de savoir qu'il existera une future stratégie culturelle mais, pour l'instant, nous ne l'avons pas. Il aurait été important de l'avoir afin de comprendre quelles sont les orientations pour pouvoir mieux se déterminer et pouvoir aussi se prononcer clairement sur cette salle polyvalente et se demander ce que cette stratégie culturelle amènerait et quelles nécessités elle apporterait.

C'est pour cela que l'on vous propose cet amendement, qui est d'exclure la réalisation de la salle polyvalente, mais de garder dans la tranche optionnelle le potentiel de trois à huit classes supplémentaires, puisqu'on est tout à fait conscient qu'il faut répondre aux besoins des écoles, notamment sur ce site.

Mme la Municipale Pascale Manzini

Je pense que ce débat est un débat d'idées et qu'il n'a pas lieu à ce niveau du préavis. On est dans un concours d'idées. On ne décide pas encore de si la salle est utile ou pas. Je pense que vous seriez, peut-être, les premiers, dans dix ans, à dire : « que l'on a pu penser à intégrer physiquement, cette salle ! » et à nous reprocher de ne pas l'avoir fait parce que du coup, car maintenant on ne peut plus l'intégrer dans le projet global. etc ». Actuellement, ce n'est juste qu'un concours d'idées. Surement qu'ils auront de bonnes idées grâce à ce concours et après il y aura un crédit d'études pour la salle de gym triple dans un premier temps, vu qu'elle est vraiment indispensable, et là, je plaide très fort en tant que Municipale des écoles pour cette salle de gym triple et après cela on avisera.

Mme la Municipale Sylvie Pittet Blanchette

J'aimerais dire plusieurs choses. La première, je pense qu'on n'a même pas besoin de développer de l'offre culturelle pour se dire que déjà aujourd'hui, nous sommes en précarité, par rapport à ce que nous pouvons offrir, ne serait-ce qu'à nos sociétés locales. Je ne sais pas si vous êtes déjà venu, Monsieur Delabays, à une des fêtes d'Actigym ? Quand vous voyez les jeunes gens qui font des démonstrations, du trampoline, je croise chaque fois les doigts en me disant, j'espère qu'il n'y aura pas d'accident.

Bientôt, nous allons recevoir la Route Lyrique. Notre scène n'est pas adaptée pour les recevoir, parce que les décors ne vont pas à l'intérieur sur notre petite scène et je n'ai pas de plan B en cas de mauvais temps. J'ai plein d'exemples comme ça. L'idée du Service de la culture n'est pas non plus de faire un Lausanne bis, un Montreux bis ou un Morges bis. Il y a des salles adaptées pour ça.

Nous avons des besoins, ne serait-ce que par rapport à nos sociétés locales. Et si on veut pouvoir continuer d'y offrir des lotos, des congrès, des repas de personnel, des assemblées générales, des promotions scolaires, des repas des aînés, cette salle ne nous suffit pas. Je peux moi aussi, mais je ne vais pas faire aussi long que M. Radis a fait tout à l'heure.

Prenez cette salle-là, qui est magnifique, elle va continuer d'être utilisée pour un certain nombre de manifestations qui ont le bon acabit. Mais on doit renoncer à un bon nombre de manifestations car sa capacité et la sécurité nous oblige à réduire la voilure.

Quand nous accueillons des spectacles, nous n'avons pas une technique adaptée. Les engins ne sont pas faits pour, non plus. Nous avons vraiment besoin de développer. Et notre population le mérite.

Nous faisons régulièrement des échanges avec nos voisins selon les besoins. Nos sociétés vont faire des lotos dans la grande salle de Chavannes par exemple. Renens, quant à elle, va construire une salle de la même dimension que celle-ci pour les plus petites manifestations.

Mais à un moment donné, je vous rappelle que l'Ouest lausannois se développe, et on n'arrivera plus à tout absorber. Nous sommes très contents d'avoir pu utiliser les salles de l'UNIL, ou de l'EPFL. Mais cette dernière récupère ses salles. Donc, les lotos, on ne peut plus les faire à l'EPFL. Pour l'instant, l'UNIL accepte qu'on utilise une de leurs salles. Mais pour combien de temps ?

Donc, ne serait-ce que pour toutes ces raisons-là, que je vous encourage à refuser cet amendement. On le répète, nous avons fait cet effort de mettre ces 2 options, c'est bien pour étudier la situation et on verra au moment de la réalisation. L'autre mot que j'utilise beaucoup quand je présente ce projet, c'est le mot de mutualisation. Il faut vraiment pouvoir mutualiser tous ces différents objets, d'où l'importance au niveau de l'étude, de regarder un aspect global pour après, comprendre quoi, comment, qu'est-ce que, où, on réalisera les choses, et ça je vous rappelle que ça passera de toute façon par vous.

M. le Conseiller Charles Koller

Je remercie le PLR+ID pour son amendement mais je pense qu'ils ont 6 mois de retard. Cet amendement aurait dû être déposé lors de la 1re proposition de préavis.

Je constate aujourd'hui que la Municipalité a quand même répondu très largement à nos préoccupations d'il y a 6 mois, que l'on adhère ou non à leur projet. Quoi qu'il en soit, on a une phase fixe et une phase facultative. Et nous aurons tout le loisir, plus tard, de discuter de ce qu'on va faire si tout d'un coup la stratégie culturelle n'est pas là ou alors s'il faut peut-être donner un petit coup de pression à la Municipalité pour que ça aille plus vite. Mais je pense que ce soir, on doit garder toutes les portes ouvertes et voter le préavis tel que proposé. Puis je constate que vous enlevez la salle, mais on ne parle pas d'argent. Est-ce que vous souhaitez aussi baisser le montant de l'étude ?

Je vous encourage à refuser cet amendement et à soutenir ce projet qui nous permet d'ouvrir toutes les portes aujourd'hui. On discutera plus tard si on fait ou non cette salle.

M. le Président

Nous avons eu le départ d'une Conseillère. Le nombre de Conseillères et Conseillers passe de 64 à 63. La majorité est de 32.

M. le Conseiller Nader Donzel

Nous ne sommes pas en train de discuter de la nécessité d'avoir une salle polyvalente ou une salle des fêtes. On est surtout en train de discuter d'une vision qui va au-delà de cette législature ou de la législature prochaine, voire au-delà des prochaines législatures. Nous devons nous demander, et si dans 20 ans ou 25 ans, à ce moment-là, avec la croissance démographique, la salle des fêtes devient cette fois un impératif, au moins il y aura eu une vision qui permettra d'avoir une architecture cohérente. Donc je pense qu'il faut découpler le fait d'une étude pour avoir une vision sur le long terme d'une réalisation qui se ferait encore sous la houlette de cette Municipalité.

Il est vrai qu'à court terme, je ne suis pas sûr qu'il y ait besoin d'une scène polyvalente. Prenons l'exemple du TSOL, ou le M1, pardon. Imaginons, il y a 30 ans en arrière, qu'on avait eu cette vision de prévoir l'espace pour deux voies. Aujourd'hui, je pense que la situation serait très différente, et que la mobilité serait très différente. C'est pour ça que ce préavis, je propose de l'accepter dans son intégralité.

Avec ce préavis, on se donne l'opportunité d'avoir une vision qui est à plus long terme que celle des quatre ou dix ans. Donc voilà, c'est juste ma perspective de se dire que On a vraiment cette opportunité d'aller plus loin. Je vous recommande d'accepter le préavis dans son intégralité sans l'amendement qui est proposé ici.

M. le Conseiller José Birbaum

J'ai bien compris que ce soir, il n'y aura pas besoin de le répéter, on ne vote pas la salle polyvalente, ça m'est bien clair. Néanmoins, je ne suis pas sûr, si on sait déjà ou si on présume très fortement aujourd'hui que cette salle ne se fera pas, je ne suis pas sûr que dans le résultat du crédit d'études qui nous sera remis, on ait le même projet.

Pour les gens qui vont faire cette étude d'implantation, ne savent pas si mettre une salle polyvalente dans le projet ou pas. On a tout à fait raison aujourd'hui déjà de savoir ce qu'on veut ou ce qu'on ne veut pas. Même s'il est vrai qu'on ne s'engage pas à la faire.

Maintenant moi j'ai une autre remarque, une autre question. J'ai bien compris qu'il n'y aura pas une place supplémentaire prévue pour le parking. Vous voulez prévoir une salle de 500 places polyvalentes sans avoir de places de parc supplémentaires dans la région ? Alors, soyez cohérents. Si vous pensez qu'on fait cette salle, prévoyez des places ad hoc ou alors, je ne sais pas, entrevoyez au moins un accord avec les zones commerciales ou une solution quelconque. Mais est-ce que vous pouvez imaginer ces deux salles, la salle triple, la salle polyvalente, mais pas une place de parc supplémentaire par rapport à ce qui existe ? Personnellement, non, je n'arrive pas à y adhérer. Donc, dans ce contexte, je voterai oui à l'amendement.

M. le Syndic Christian Maeder

Pour répondre à cette inquiétude de places de parc, évidemment qu'on pourrait dire les gens viendront en métro, les gens viendront en bus, les gens viendront à pied. Mais ce n'est pas ce que je vais vous répondre.

Ce que je vais vous répondre, c'est qu'effectivement, c'est une bonne question et c'est une bonne préoccupation qui sera prise en compte, puisque M. Cyril Besson, notre chef de service, nous l'a encore confirmé aujourd'hui.

Pour ce qui est de la mobilité, un ingénieur mobilité a été mandaté pour calculer le nombre de places nécessaires qui doit correspondre aux normes VSS en fonction du programme prévu. Le cahier des charges du concours mentionnera la possibilité de prévoir ces places en extérieur ou intérieur, ainsi que de prévoir une surface de parcage extraordinaire pouvant être utilisée pour des événements particuliers.

J'espère avoir répondu à l'inquiétude des places de parc, tout en souhaitant effectivement que les gens viennent le plus possible en transport public.

M. le Président

Est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole encore par rapport à l'amendement ? Cela ne semble pas être le cas. Je clos la discussion.

Je vous relis l'amendement qui a été proposé : « d'approuver l'organisation d'un concours de projet en procédure ouverte internationale pour le projet de développement du secteur du pontet, en excluant la réalisation d'une salle polyvalente, mais en prévoyant une tranche optionnelle permettant un potentiel de 3 à 8 classes supplémentaires ».

Celles et ceux qui acceptent l'amendement tel que présenté sont priés de lever leur carton.

⇒ C'est avec **47 non**, 13 oui et 4 abstentions que l'amendement **est refusé**.

J'ouvre à présent la discussion sur l'ensemble du préavis.

M. le Conseiller Nicolas Morel

Je vous recommande effectivement de l'accepter parce que je trouve que cette solution avec deux phases, une phase ferme et une phase ultérieure me semble être une bonne formule. On pourra toujours voir ce qu'on fait ultérieurement. Maintenant j'aimerais revenir en particulier sur un point qui est le cahier des charges du concours, plus particulièrement le programme architectural. J'ai deux points à relever. C'est le paragraphe 6.1.

Tout d'abord, en ce qui concerne la salle de gymnastique triple, on prévoit des gradins pour une surface de 212 mètres carrés. Pour moi, une salle de sport, ça sert avant tout à pratiquer le sport et non à faire des spectacles de sport. Pour moi, effectivement, dans cette optique, je verrais assez volontiers que ces gradins soient supprimés. Ça ferait 200 m² en moins dans cette salle triple. Je n'ai pas d'opposition, par contre, évidemment, à la salle triple.

Et le deuxième point, toujours sur la salle triple, je vois au point 1.13 des loges, 120 mètres carrés, et je ne comprends pas du tout à quoi servent des loges dans une salle de sport. Il me semble que ces loges devraient prendre place dans la future salle polyvalente. Elles ont parfaitement leur place dans ce cadre-là, mais pas dans la salle de sport.

M. le Municipal Jean-Louis Radice

Concernant la deuxième remarque s'agissant des loges, effectivement, ça, c'est une erreur de rédaction. Le cahier des charges exhaustif n'a pas été publié dans la rédaction de ce préavis. Il va faire l'objet encore de beaucoup d'attention pour le cas où le Conseil communal se déterminerait en faveur de ce crédit d'études, de concours. Donc, effectivement, c'est ridicule d'avoir des loges dans cet équipement. Ce point-là sera de toute façon corrigé. Concernant les gradins, ils peuvent être destinés à accueillir des spectateurs durant les compétitions, enfin durant les utilisations qui accueillent des compétitions, comme récemment à Lausanne, pour les championnats suisse jeunesse.

C'était au mois d'octobre, les participants se tenaient à l'extérieur, derrière les fenêtres, pour voir ce qui se passait à l'intérieur. On ne parle même pas des spectateurs. Il y avait même Madame la Conseillère fédérale qui était à côté de moi, qui enjambait les gens. C'était assez drôle.

Les gradins ne sont pas utiles pour la pratique du sport scolaire, mais ces équipements ont tellement d'intérêt. Toutes les communes qui en sont équipées dans le canton sont souvent sollicitées par des organisateurs qui ne sont pas forcément domiciliés dans la commune, pour avoir accès à ces équipements parce qu'il n'y en a pas partout. Je vous invite donc à entrer en matière pour ces gradins.

M. le Conseiller Sebastian Süess

Je tiens à remercier la Municipalité et ses services pour les réflexions et précisions apportées au préavis qui font suite aux discussions au sein de notre Conseil.

Si je prends acte que la Municipalité et ses services maintiennent la proposition d'une procédure de concours d'architecture ouverte, je me pose trois questions sur l'éventuel degré d'affinement suggéré dans ce préavis.

La première, est-ce que l'ensemble des bureaux ayant rendu un projet dans les délais sera invité à participer à cette deuxième étape de concours ou seulement une sélection de ces derniers ?

Deuxième question, est-ce qu'il y aura une audition des bureaux, une présentation des projets, ou y aura-t-il simplement des recommandations portant sur les éléments à modifier ?

Et puis, troisième question, est-ce que la réalisation d'un projet dans ce degré d'affinement donne-t-elle droit à une indemnité supplémentaire dans la mesure où les bureaux concernés fournissent un travail supplémentaire ?

M. le Municipal Jean-Louis Radice

Ces trois questions, effectivement, sont pertinentes et méritent une réponse. On ne va y répondre ce soir, puisqu'on ne s'est pas prononcé en Municipalité sur tous ces aspects-là. On y répondra ultérieurement, à moins que ce soit une condition impérative avant le vote.

M. le Conseiller Eric Darbellay

Concernant les gradins, je fais juste référence à une demande, une discussion qu'on a eue au Conseil d'établissement, qui est d'avoir la possibilité de faire la remise des diplômes pour les écoles d'Ecublens dans une salle qui puisse contenir l'ensemble de toutes les volées.

Donc si on a les gradins, il y a peut-être une possibilité de faire dans cette salle triple, qui viendra avant la salle culturelle, multifonctionnelle, ou autre. Donc j'ai deux remarques ou un vœu, c'est que ces gradins soient là pour permettre éventuellement de faire ces remises de diplômes en une fois. Et si ces gradins ne devaient pas être là, qu'on puisse vérifier que les sorties de secours soient adéquates en cas d'évacuation lors de la présence d'une grande audience.

Dans l'état actuel des choses, on pourrait éventuellement mettre une centaine de personnes dans la salle double du Croset, mais en fait, on ne peut pas parce qu'il n'y a pas de sorties de secours adéquates en cas de mouvement de foule. Donc, dans tous les cas, cette salle triple, on doit vérifier que l'on puisse effectuer cette remise de diplômes pour l'ensemble des volées en une seule fois.

M. le Municipal Jean-Louis Radice

Le point qui vient d'être mis en avant est très pertinent et sera mis en avant.

M. le Conseiller Sebastian Süess

J'aimerais déposer le vœu suivant :

Je souhaiterais que le cahier des charges du concours d'architecture comprenne comme critère d'appréciation des projets l'utilisation de matériaux de construction biosourcés. Ceci en s'inscrivant dans les ambitions de notre plan climat.

⇒ **Annexe 3**

M. le Président

La parole n'étant plus demandée, je clos la discussion et vous relis les conclusions du préavis 2025/11.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n° 2025/11,
- ouï le rapport des commissions chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. D'approuver l'organisation d'un concours de projet en procédure ouverte internationale pour le projet de développement du secteur du Pontet,
2. d'accorder un crédit d'étude de Fr. 740'000.- TTC (sept cent quarante mille francs) à la Municipalité pour sa réalisation.

Cette dépense sera couverte par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 420 « Service de l'urbanisme » et la nature n° 5890 « Autres dépenses d'investissements », plus

précisément dans le compte n° 420.5890.090 – Développement du secteur Pontet - crédit de concours de projets.

Nous pouvons passer au vote. Celles et ceux qui acceptent le préavis 2025/11 sont priés de lever la main.

⇒ C'est avec **une large majorité** et 5 abstentions que le Préavis 2025/11 **est accepté**.

9. Droit d'initiative

M. le Président

Je passe la parole à M. le Conseiller Lorik Hyseni pour le développement de son postulat : « Lutter pour la fin du sans-abrisme, un défi communal, cantonal et national, pour une politique coordonnée et intercommunale des hébergements d'urgence ».

M. le Conseiller Lorik Hyseni

Lutter pour la fin du sans-abrisme, un défi communal, cantonal et national : pour une politique coordonnée et intercommunale des hébergements d'urgence.

A contrario de nombreuses thématiques tels que les transports et les soins, les prestations liées aux Hébergements d'urgence et la politique de lutte contre le sans-abrisme s'articulent principalement autour des politiques communales volontaristes. Celles-ci sont principalement financées par le mécanisme de la péréquation et de la "facture sociale". Ce financement démontre actuellement ses limites puisque de nombreuses personnes se voient refuser l'accès à un hébergement d'urgence faute de place, contraignant celles-ci à dormir dehors.

Les centres urbains (Lausanne, Vevey et Yverdon-les-Bains) étant particulièrement concernés par la problématique, ceux-ci se retrouvent limités dans leurs prestations, souvent pour raisons de budget. Le sans-abrisme est une réalité sociale dont tout le monde doit se saisir et ce n'est pas uniquement aux centres urbains de s'y intéresser et de financer ces prestations. Dans ce contexte, il est à déplorer qu'en avril 2024, 31 communes avaient symboliquement suspendu leur contribution à la facture sociale cantonale arguant par exemple que « les montants étaient déraisonnables et disproportionnés ».

La réalité du terrain ainsi que le Rapport mandaté par le Canton "Evaluation du dispositif d'hébergement d'urgence dans le canton de Vaud" (2023, GUTHJAHR E., LERESCHE F., RAO DHANANKA S., 111 p.) démontre que « l'offre proposée est insuffisante et inadaptée. Chaque année et chaque nuit, de nombreuses personnes se voient refuser l'accès à un accueil de nuit faute de places. » Pourtant, notre Constitution vaudoise selon son article 33 alinéa 1 assure que : « Toute personne dans le besoin a droit à un logement d'urgence approprié et aux moyens indispensables pour mener une existence conforme à la dignité humaine. » Pour exemple, en 2023 et rien qu'à Lausanne, les travailleur-euse-s sociaux ont dû refuser un lit à 11'725 reprises, par manque de places disponibles.

Afin de répondre aux enjeux actuels et répondre adéquatement aux besoins des personnes sans-abris, il devient urgent qu'une réflexion cantonale et nationale soit mise en place en vue d'améliorer l'offre et la qualité des hébergements d'urgence. La thématique soulevée impose de travailler de manière coordonnée afin de renforcer l'efficacité des mesures et de développer des synergies permettant d'optimiser les prestations fournies. Fort du constat énoncé, le Conseil Communal demande à la Municipalité de s'engager et de participer à mettre en œuvre la création d'une plateforme intercommunale en charge de la politique de lutte contre le sans-abrisme et de garantir le financement et l'adéquation de l'offre des hébergements d'urgences.

Les principales missions de cette plateforme seraient :

- a) l'identification des besoins ;
- b) la prospection de lieux bâtis pour la création d'hébergement (urgence et transition) ou de terrains pouvant les accueillir ;
- c) la création de nouveaux espaces proposant des prestations de logement (urgence/transition) et d'accueil par la mobilisation des outils du droit de préemption, de l'octroi de droits de superficie, du développement de contrats de gré à gré ainsi que par la construction de nouvelles structures ;
- d) la planification et le suivi stratégique ;
- e) l'évaluation du dispositif d'accueil d'urgence intercommunal

Mme la Municipale Pascale Manzini

La Municipalité prend acte du présent postulat déposé par le Conseiller communal Hyseni.

Ce postulat a déjà été déposé dans les villes de Nyon, Yverdon et Vevey. Il n'a cependant toujours pas été déposé par les députés cantonaux alors que le postulat émane entre autres d'un constat de manque de place en hébergement d'urgence dans un rapport d'évaluation du dispositif d'hébergement d'urgence dans le canton de Vaud.

Cette nouvelle façon d'interpeller les villes pour se saisir d'une politique qui doit être coordonnée au niveau cantonal est pour le moins surprenante mais pas incompréhensible dans la mesure où ce sujet a de nombreuses fois été abordé au niveau lausannois et régional. En effet, les nombreuses idées visant à l'augmentation de l'offre sont souvent remises en cause car à part faire un appel d'air, l'augmentation de l'offre ne résout pas les raisons sous-jacentes du sans-abrisme.

Ce postulat se base aussi sur une revendication du collectif 43 m2 qui milite pour les 4 idées suivantes :

1. Extension du dispositif d'hébergements d'urgence vaudois pour atteindre l'objectif de personne à la rue. Donc une demande d'augmentation de l'offre en place d'hébergement
2. Abolition des critères de priorisation basés sur les statuts administratifs des personnes à savoir accorder la même valeur à toutes les vies humaines
3. L'abrogation de toutes les lois et normes visant à criminaliser les personnes sans abri
4. Revendique le droit fondamental et inconditionnel au logement

Le sujet du logement et surtout la prévention de la perte du logement est une préoccupation fondamentale dans le paysage social de notre district concerné par une urbanisation impliquant la hausse des loyers. Ce sujet est régulièrement traité au niveau de la Conférence des Municipaux et des responsables administratifs du social de l'Ouest lausannois et les solutions sont implémentées au niveau de notre région d'action sociale ainsi que par des outils locaux au niveau communal.

Nous pouvons vous donner les exemples suivants :

- Le pool d'assistants sociaux logement employés de l'ARASOL et financés pour moitié par nos communes. En 2024 71% des expulsions évitées grâce à leur intervention en collaboration avec nos services communaux.
- Les projets de logement de transition organisés avec accompagnement social organisé par l'ARASOL. Actuellement une maison à Renens et un appartement à Ecublens.
- Le guichet logement de RELOG
- Le GT logement de la même Conférence qui se rencontre régulièrement pour partager les préoccupations liées aux problématiques du logement trop cher et du maintien de ce dernier pour les personnes en difficulté.
- La Conférence a aussi approché l'EVAM pour assurer une meilleure transition lors du passage au permis B qui oblige les personnes hébergées dans les logements de l'EVAM à trouver un nouveau logement.

La précarité est aussi un sujet développé et suivi au niveau régional par un GT des précarités qui rend des comptes aux politiques du social de notre région. Quelques actions en faveur de la lutte contre la précarité

- La porte d'orientation sociale financée aussi par nos communes qui délivre un appui social complet et lutte contre le non-recours aux prestations sociales.
- Le projet Phoenix destiné aux jeunes de 16-25 ans en décrochage sévère, mené en collaboration avec les travailleurs de rue de l'Ouest lausannois et les régions d'action sociale.
- La relance d'un abri pour le grand froid est aussi actuellement à l'ordre du jour de notre région pour son implémentation dans notre district avec un financement intercommunal dès l'hiver prochain.
- Lausanne Région, par le biais entre autres de sa commission Prévention et dépendances travaille régulièrement en coordination avec la Fondation du Relais et est aussi financée par nos communes.
- Toutes nos diverses subventions en faveur d'associations caritatives visant à la distribution de repas dont l'épicerie Caritas de l'OL financée par nos communes ou des maraudes et autres soupes populaires à Renens ou Bussigny

Un élément de précarité est aussi clairement identifié, qui est la conséquence des normes fédérales, c'est la crainte de la perte des permis B qui implique que de nombreuses personnes ne font pas appel à l'aide sociale de peur d'être expulsées.

Ce postulat demande la mise en place d'une politique publique visant à trouver un logement pour tous, sa conduite et son évaluation, ce qui ne saurait se faire sans une participation cantonale et fédérale qui dictent les normes en la matière. Pour toutes ces

raisons, la Municipalité invite le Conseil communal à transformer ce texte en interpellation afin qu'il puisse le renseigner sur les démarches déjà entreprises au niveau régional et la situation du sans abris dans notre région.

M. le Conseiller Lorik Hyseni

Avant de passer au vote, je souhaite être transparent sur la motivation de ce postulat.

Depuis un certain temps, nous avons pris l'habitude de parler des squatteurs installés au centre d'Ecublens, dans le bâtiment abandonné Maillefer. Ces personnes s'organisent sous le nom de « Collectif La Grue ». Ce nom m'a d'abord intrigué : je pensais qu'il faisait référence à l'appareil de levage réservé aux charges lourdes. Mais ce n'est pas uniquement le cas.

La grue, c'est en fait un oiseau migrateur. La symbolique autour de ce nom est forte : cet oiseau représente un pont entre les mondes, entre les humains, les continents, les peuples.

C'est assez amusant de vous dire cela aujourd'hui, une semaine après « Le Monde se fête à Ecublens ». Mais parfois, le monde se fête autrement, et dans l'indifférence générale. C'est pourquoi, comme je vous le disais, je tiens à être honnête avec ce Conseil : j'ai visité en début de semaine le bâtiment occupé par ce collectif.

Ma motivation première était liée à l'image que l'on se fait souvent de ces personnes, et aux rumeurs que l'on entend, ici-même ou sur les réseaux sociaux. Quoi de mieux, donc, que de vérifier par soi-même la supposée dangerosité d'une population marginalisée ? Je m'y suis donc rendu. Et comme vous le constatez, je suis toujours en vie.

En vie, et avec l'envie de vous partager ce que j'y ai vu. J'ai d'abord constaté une débrouillardise débordante, accompagnée d'une solidarité et une entraide remarquables entre les personnes présentes. Leur organisation est simple et familière : un tableau des tâches, des responsabilités, des réunions hebdomadaires, et même un bureau commun. Par ailleurs, ces personnes participent à la société à leur échelle : elles trient leurs déchets, utilisent les sacs poubelle taxés, et pour ce faire, elles cotisent et ont une caisse commune. Elles ont des compétences variées : cuisinier·ère·s, charpentiers, ingénieur·e·s son, travailleurs sociaux, etc. Et, avec une certaine ironie, elles se conforment aussi aux exigences écologiques : des panneaux solaires sont installés et il y a un système de récupération de l'eau de pluie...

Mais ce n'est pas tout. J'ai vu ce qu'il y a de plus banal : une salle de jeux, une bibliothèque, un dressing, une salle de création de costumes, une salle de couture, un studio de son insonorisé, un atelier de sérigraphie pour la création d'habits customisés, des ateliers de menuiserie et de soudure, mais aussi, il y a un espace dédié au cirque qui est en cours d'aménagement.

Lors du Conseil du 10 avril, des rumeurs évoquent des plantations de cannabis. Je dois avouer que je voulais vérifier cela pour ce conseil, la Municipalité et notre population. Et effectivement, il y a des plantations, mais ce sont des débuts de tomates, de poireaux et d'herbes aromatiques, à l'étage, près des fenêtres côté Coop. À l'extérieur, on trouve aussi un petit jardin avec des plantations de tournesol, du fenouil, des courges, etc. D'ailleurs, pour l'anecdote, j'y ai même vu un pied de vigne, un pinot noir pour être précis. Rassurez-vous, et j'espère ne pas en décevoir beaucoup d'entre vous, il n'y aura pas de production de vin.

Devant tout cela, j'ai ressenti une impression de déjà-vu. Peut-être vous demandez-vous pourquoi. Parce que cela m'a rappelé le petit Lorik d'il y a dix ans, qui découvrait le Pontet : la couture, RadioBus Ecublens, les travaux manuels, les cours de cuisine, le sport en salle ou encore les leçons de biologie et de photosynthèse avec Monsieur Maeder...

Alors, on n'y plantait pas de tomates, c'est vrai, mais les activités au Pontet m'ont permis de développer des compétences dans plusieurs de ces domaines. Et c'est exactement ce que j'ai vu dans ce bâtiment avec ce collectif.

Ce collectif a aussi mis en place un espace directement en lien avec ce postulat : une zone de « sleeping ». Certaines personnes y dorment ponctuellement lorsqu'ils en ont besoin et selon la charte interne du collectif. D'autres y vivent en continu, avec leur propre chambre personnalisée. Il faut bien sûr le dire et pointer une réalité : le bâtiment est en partie insalubre. Ces personnes méritent mieux, cher·e·s collègues. Elles méritent une réelle intégration, avec des structures d'accueil et un accompagnement pour leurs projets et leurs formations. Elles méritent, en ce sens, une meilleure considération de notre part. Ce postulat est un premier pas à l'échelle intercommunale. Non, nous ne réglerons pas tous les problèmes du monde à Ecublens. Mais ce pas là, nous pouvons le faire.

Peut-être quelques chiffres avant de conclure : il y a une quinzaine de chambres fixes et une trentaine de personnes en moyenne chaque nuit. Quand ce bâtiment sera détruit, certaines de ces personnes se retrouveront à la rue, sans structure d'accueil, ni d'accompagnement.

Certain·e·s d'entre vous l'ont peut-être remarqué : depuis plus d'un mois, à la gare de Renens, un homme dort jour et nuit à l'arrêt de bus du 33 « Renens gare sud » du côté d'Ecublens. Un homme d'un certain âge. Vous l'avez forcément vu si vous prenez le M1 ou le 33. Chaque jour, des personnes lui apportent à manger ou à boire. Cette situation, cher·e·s collègues, est inacceptable.

Pour lui, et pour toutes les femmes et tous les hommes dans cette situation, pour leur insertion ou réinsertion, je vous prie de voter en faveur de ce postulat, et de le transmettre à la Municipalité afin qu'elle travaille à la mise en place d'une structure d'accueil intercommunale avec l'Ouest lausannois, et, je l'espère, avec le soutien du Canton.

M. le Conseiller Nicolas Schnorhk

Pour revenir un peu sur le fond du postulat et pour aller un peu dans le sens aussi de la municipalité, la Municipalité a dit que c'était évidemment qu'il fallait aussi prévoir des mesures de prévention.

Je pense justement qu'un tel postulat serait très intéressant en sens, étant donné qu'il encourage à adopter une stratégie plus globale sur le sans-abrisme, notamment vis-à-vis de sa prévention, que ce soit dans le travail social fait au plus près de ces populations-là, sur le plus long terme aussi, que juste dans des situations d'urgence. Ça amène en tout cas à une réflexion plus globale, je crois que c'est aussi le sens de ce postulat.

Et enfin aussi, ça a été mentionné, mais plusieurs communes ont d'ores et déjà pris de telles décisions qui vont dans ce sens en faveur de postulats similaires. Et je pense de façon assez légitime que plus il y a de communes qui vont dans ce sens, plus une

pression peut être mise au niveau cantonal pour que de telles mesures soient prises à une plus grande échelle. Et en fait, c'est vraiment ça, je crois, qui est fondamental.

Plus on a de communes à le faire, plus les solutions cantonales qui sont attendues par la municipalité, comme l'a dit Mme Manzini, pourront être mises en place et pourront être pensées.

Mme la Conseillère Deborah Demontis

J'ai l'impression qu'il y a quand même des personnes qui vivent un peu dans le monde des bisounours.

Parce que si on a des personnes, des ingénieurs, beaucoup de personnes chez Maillefer qui sont capables de beaucoup de choses, ben c'est super. Mais est-ce que vous avez vraiment vu l'endroit comme il est maintenu, les personnes comme elles y vivent, la propreté, le fait qu'elles urinent à l'extérieur ? Qu'elles fassent même leurs besoins à l'extérieur. Je pense qu'il doit y avoir de la galle, des puces, des poux et tout ce que vous voulez à l'intérieur. Donc je pense que oui, les aider peut-être, mais je pense qu'il n'y a pas que du positif et des plants de tomates, de basilic, de romarin et j'en passe.

Je pense que quand vous avez visité, il n'y avait plus ces plantations, mais je pense qu'il faut quand même se poser les bonnes questions à un certain moment donné et puis faire le nécessaire pour que cet accueil de Maillefer soit en effet ou remis comme il faut au goût du jour ou que les personnes quittent pour qu'il y ait un autre lieu qui soit créé. Donc, bien sûr que je vous invite à ne pas accepter ce droit d'initiative.

M. le Conseiller Lorik Hyseni

Juste très rapidement pour répondre à ce qui vient d'être dit. Oui, c'est exactement ce que je dis dans ce postulat. Le bâtiment est en partie insalubre. Par contre, venir dire qu'ils ont retiré des plantations, venir dire qu'il n'y a pas de toilettes à l'intérieur et puis qu'ils urinent un peu partout, ce n'est pas totalement exact, parce qu'il y a des toilettes sèches à l'intérieur.

C'est vrai que j'aurais peut-être dû le préciser dans mon intervention, mais de nouveau, c'est exactement ce que j'essayais de vous montrer dans cette intervention-là, c'est qu'on a une sorte d'imaginaire de ces gens qui sont exclus de la société, et qu'en fait, ils arrivent très bien à interagir, mais à leur niveau. Ils sont à leur niveau, là, ils se comprennent entre eux.

Et l'objectif, c'est de mettre en place des structures qui sont peut-être un peu plus adaptées, où, en fait, on va les accueillir puis les accompagner dans leurs projets. C'est ça, l'objectif. Mais je vous rejoins lorsque vous dites que cet endroit est en partie insalubre. C'est d'ailleurs pour ça que je dépose ce postulat

M. le Syndic Christian Maeder

Je voulais juste féliciter Lorik Hyseni d'avoir pu pénétrer dans cet endroit, parce que même la police n'a pas pu le faire. Je voulais le remercier aussi de nous avoir donné effectivement des renseignements importants en termes de sécurité, une trentaine de personnes. Je le remercie également, d'avoir aussi précisé qu'il y avait un sleep-in. Et finalement, je le remercie d'avoir été l'entremetteur avec ces squatters que d'aucuns souhaiteraient voir partir.

Je fais partie de cette catégorie, malheureusement, qui aimerait bien les voir partir. Je vais dire pour quelle raison. Ces squatters ne sont pas des sans-abris, puisqu'ils ont volontairement décidé de vivre une vie de squatters. Ça, c'est une certitude. Ils ne sont pas sans-abris. La preuve d'en tact. Si un jour ils doivent partir de cet endroit, ce que l'on souhaite, parce que les habitants du quartier en ont un tout petit peu marre, ils vont trouver un autre endroit à squatter. Je ne me fais aucun souci pour eux. Ils sont organisés, ils ont des personnes qui s'occupent de leur défense ou de prendre leur parti, voire même de les aider. Je ne me fais pas de souci pour eux.

D'aucuns ont des voitures à plaques étrangères. On a de nombreux véhicules à plaques françaises. On a des véhicules à plaque espagnole. Peut-être qu'ils rentreront chez eux. Toujours est-il que je crois que le Conseil communal ou plusieurs interventions du Conseil communal auraient été plutôt dans le sens de demander à ce que ce bâtiment soit, une fois pour toute, démolit. Et le permis de démolir devrait prochainement pouvoir entrer en force, puisque le délai d'opposition a été échu.

Il ne nous reste plus qu'une réponse du canton, puis une prise de position ferme et définitive des propriétaires. On ne partage pas les mêmes idées sur ces squatters et leur collectif. Je suis désolé, je pense que ce serait mieux qu'ils partent.

M. le Conseiller Gabriel Delabays

J'aimerais remercier effectivement Monsieur Hyseni de mettre en avant cette problématique du sans-abrisme. Je pense qu'on est tous conscients de la difficulté que peuvent avoir effectivement certaines personnes, en particulier le cas qui a été exposé de la personne qui se situe à la gare de Renens. C'est effectivement malheureux que cette personne soit vraiment démunie, c'est heureux de voir aussi qu'il y ait des gens qui s'arrêtent pour l'aider.

Par contre, je trouve un peu désolant de comparer cette personne qui est vraiment dans le dénuement le plus total avec les squatteurs qui se situent dans l'ancien bâtiment Maillefer à la route du bois 37, qui ont choisi ce mode de vie, qui se sont constitués en collectif. Ils ont voulu se donner une organisation pour occuper le lieu en toute illégalité. Je pense qu'il faut remettre aussi l'église au milieu du village. On est sur un terrain privé qui appartient aux privés. On a prêté serment nous-mêmes pour faire respecter les lois de ce canton et de ce pays. Ils sont dans l'illégalité la plus totale et il ne faut pas se leurrer. Et moi qui habite dans le quartier depuis six ans, ce n'est pas le premier squat qu'on voit s'installer dans ce bâtiment, ni dans le bâtiment qui n'est plus là. Avant il y avait le bâtiment Pangaz sur le site en Mappra, il y avait déjà des squats qui s'installaient dans ces bâtiments-là, qui causait un certain nombre de nuisances dans les quartiers environnants. Là, en l'occurrence, ça cause toujours des nuisances. Effectivement, on trouve un certain nombre de déjections sur l'allée du Croset à certains moments, alors qu'ils sont des fois nettoyées, mais on en trouve. Il y a une insécurité qui est créée. Il y a de moins en moins d'enfants qui empruntent actuellement l'allée du Croset. J'y vis, j'y passe. Ils se sentent en insécurité par rapport à ces personnes-là.

Monsieur Hyseni parlait des plants de tomates, je peux vous assurer que de l'autre côté du bâtiment, il y a des plants de cannabis qui y sont, donc je pense que ces personnes-là font de la production soit pour subvenir à leurs propres besoins, soit pour faire du trafic ou autre que sais-je, il y a un certain nombre de problématiques qui sont, et il y a des problématiques aussi de déchets, puisque les habitants de ce quartier en ont marre de se faire engueuler par leur régie en permanence de recevoir des courriers toutes les semaines parce que les molocks sont un dépotoir ambulante.

Passez au bord de la route une fois par semaine, prenez une photo pour voir l'état des molocks qui sont un dépotoir complet, c'est-à-dire qu'on a des déchets d'emballage alimentaire, on a tout mais rien qui est trier. Tout qui est mis sens dessus dessous dans le bazar. Des personnes qui ont pris en photo aussi les gens et qui ont vu que c'était les squatteurs qui venaient déposer leurs déchets sans aucun respect dans une zone, même pas en faisant du tri. Si au moins ils faisaient du tri, on pourrait le tolérer. Mais en l'occurrence, ce sont les locataires des habitations environnantes qui se font engueuler et qui reçoivent des pénalités, pour des actes qui n'ont pas commis, qui sont dus à un squat qui occupe un terrain totalement illégalement.

Je vous invite à ne pas prendre en compte ce postulat. Je remercie aussi la Municipalité des démarches qu'elle a entreprise pour la destruction et démolition de ce bâtiment.

M. le Président

Je vous propose de recentrer sur le sujet qui est débattu, c'est lutter pour la fin d'un sans-abri, sur un défi communal. Je ne vous dis pas tout le titre, mais ressortir du débat sur un cas particulier dont nous avons déjà largement parlé.

M. le Conseiller Sebastian Süess

Je regrette un peu l'amalgame qui est fait entre les squatteurs et les sans-abris.

Il y a un clivage important, entre groupes politiques, entre gens qui habitent loin, gens qui n'habitent pas loin, gens qui sont allés visiter et les gens qui ne sont pas allés visiter. Je fais partie de la deuxième catégorie d'ailleurs. Il y a un clivage important et ce clivage-là, il ne fait pas honneur, à la problématique proposée. Je souhaite aussi qu'on discute plutôt de cette problématique proposée par le postulat, qui est celui du sans-abrisme.

Je vous invite à soutenir ce postulat. Je pense que Madame Manzini a déjà donné un certain nombre de réponses dans son intervention, je pense que ça mérite à ce qu'il y ait une réflexion intercommunale et qu'on puisse bénéficier de plus d'informations écrites.

Cela me touche quand je passe à la gare de Renens, quand je vois ce monsieur-là. Je vous avoue que je ne suis pas allé lui parler pour savoir quelle est sa situation. Je ne souhaiterais pas qu'il y en ait plus de cette situation-là.

La réponse qui pourrait être apportée par la Municipalité ou par les communes pourrait contribuer à ce genre de situation ne se multiplie pas. Je vous invite à soutenir ce préavis.

Mme la Conseillère Daniela Miéville

Je prends la parole en tant que vice-présidente de l'ARASOL.

J'étais hier soir avec Madame Manzini et nous avons vu les comptes de l'ARASOL. Monsieur Milardi, Directeur de l'ARASOL, c'est une personne extraordinaire, nous a expliqué, toutes les mesures qui ont été prises. Nous avons vu les comptes, qui ont été approuvés sans problème. Madame Manzini a très bien décrit toutes les mesures qui sont faites par l'ARASOL et je suis très contente de les soutenir.

Ils doivent être encore présentés au reste du groupe mais la COGES de l'ARASOL l'a approuvé. Je veux vous encourager à suivre l'idée de Madame Manzini en transformant

ce postulat en interpellation. Elle pourra répondre sur toutes les mesures qui sont prises en compte. Voici ce que je vous propose, de transformer ce postulat en interpellation.

M. le Conseiller Nicolas Schnorhk

Je vais en profiter pour répondre indirectement à Monsieur le Syndic. Je ne vais pas m'étendre trois heures sur ce sujet. Il y a une question qui se pose. Quand ils se font dehors, qu'est-ce qu'on en fait ?

Monsieur le Syndic a indiqué qu'ils trouveront sans doute d'autres squats. Est-ce qu'on souhaite véritablement que ces personnes vivent dans des conditions insalubres ? Est-ce qu'en tant que conseillers communaux et communales, mais aussi en tant qu'individus, on souhaite que ces personnes soient exclues de la société ?

C'est ça le point commun entre les personnes qui souffrent, qui sont sans abri et les personnes qui vivent dans ce lieu, dans les locaux Maillefer.

C'est là que je vais faire le lien avec le postulat. Ce postulat est un outil de prévention et d'incitation à agir davantage pour que la Municipalité puisse agir au niveau intercommunal, puisse potentiellement inciter le canton à agir au niveau cantonal. C'est un enjeu central.

Pour toutes ces raisons, je vous invite donc à soutenir ce postulat et à demander à ce que la Municipalité pousse en faveur de la mise en place d'infrastructures d'urgence et de réflexions plus globales sur le sujet.

M. le Conseiller Lorik Hyseni

Juste pour répondre très rapidement sur tout ce qui a été déjà dit, posons-nous la question, quelles sont les solutions qui sortent des hébergements d'urgence ?

Cette question-là a été posée dans l'étude mandatée par le canton de Vaud, l'évaluation du dispositif d'hébergement d'urgence dans le canton de Vaud, et les réponses ont été apportées. Il y en a deux, que je vous ai déjà données. C'est le passage de nuit dehors et les squats.

Je ne peux pas entendre certaines personnes nous dire que finalement les squats c'est un choix. Non ce n'est pas un choix, les squats c'est dû à une situation, à un contexte personnel initialement.

Alors oui, il y a des collectifs qui s'organisent pour justement avoir une certaine solidarité. Je devrais peut-être vous rappeler une manière dont la société s'organise en collectivité.

Pour donner quelques autres exemples de solutions des personnes qui sont sans-abri, il y a tout d'abord la solution de l'échange de services sexuels, la prostitution. C'est dans le rapport d'étude que je vous ai cité tout à l'heure.

Il a dormi dans des garages, dans des kiosques désaffectés, dans sa voiture, ça on le sait puisque monsieur le Syndic l'a souligné. Effectivement, ils ont des voitures. Il a aussi dormi chez des amis, des connaissances, passer une nuit aux hébergements d'urgence, mais aussi aux urgences hospitalières.

Si certains ou certaines d'entre vous travaillent à l'hôpital, vous le savez sûrement, les personnes sans-abri vont là-bas et puis ils restent comme si c'était des patients mais ils s'endorment à l'accueil. Ça m'est déjà arrivé d'amener une amie et puis d'en voir. La sécurité de l'hôpital vient les mettre à l'extérieur. De nouveau, on déplace le problème.

Ce que le Syndicat, dit bien sûr que ces gens-là vont retrouver un autre squat mais le problème au fond ne sera pas résolu. En finalité, quand on aura supprimé tous les bâtiments possibles où ils peuvent squatter, ils vont dans la rue. A Lausanne, ça se traduit également par le fait qu'ils rentrent dans les halls, c'est vrai qu'il y a cette insécurité qui a été décrite par Gabriel. Je préfère que ces personnes-là dorment chez Maillefer que dans mon hall d'immeubles, par pur exemple.

Juste pour conclure, je voulais traiter la question du choix. On nous dit qu'être sans-abri c'est un choix. Ce n'est pas exactement ce que disent les études.

Avant la première étude dont je vous parlais tout à l'heure de 2023, il y a une seconde étude qui avait été commandée par le canton avant celle-ci, elle s'appelle "Profil et trajectoire des bénéficiaires des hébergements d'urgence dans le canton de Vaud en 2021".

Je vous lis un encadré, c'est le profil d'une personne qui nous dit qu'elle a fait le choix de vivre à la rue, mais vous comprendrez que le contexte a fait que cette personne se sent obligée de vivre à la rue, puisque sinon sa situation économique va la remettre à la rue. Je vous lis l'encadré, c'est page numéro 45 de l'étude que je viens de vous citer.

Félix, 44 ans, vit sans domicile fixe depuis 2016 suite à une rupture avec sa dernière compagne. Avant cette date, il mentionne plusieurs événements marquants dont le décès de sa première femme et de son enfant en bas âge dans un accident de voiture et le suicide de sa compagne avec qui il a emménagé par la suite. Du côté de l'emploi, ce camionneur de formation s'est lancé il y a longtemps dans une activité d'indépendant. Mais sa petite entreprise a fait faillite, le laissant sur le carreau avec de nombreuses dettes.

La perte de son emploi, les ruptures affectives ont fini par remettre en cause sa manière de vivre d'avant et ce qui l'a conduit à se repositionner avec très peu d'attaches et de ressources. Lorsqu'il retrouve la rue en 2016, il dit avoir paradoxalement goûté à quelque chose qui me plaisait aussi. Lorsque nous le rencontrons, Félix fréquente un hébergement d'urgence, depuis octobre 2019.

Il a été orienté vers ce centre un peu malgré lui, par une infirmière qui l'a alerté sur ses problèmes de soins des pieds. Effectivement, ces gens-là ont besoin de soins. Il insiste par ailleurs sur le fait qu'il ne veut pas profiter du lit offert dans cette structure. Je dors par terre, c'est un choix, on me propose le lit, la literie et machin, moi je n'en veux pas, c'est atteindre un certain niveau de confort et moi je n'en veux pas, c'est superflu terminé.

Pour s'en sortir financièrement, Félix a travaillé pendant plusieurs années comme agent de nettoyage dans les stations-service et c'est ce qui lui permettait de gagner environ 1500 francs par mois et d'éviter de tomber au social.

On voit bien que cette personne-là, en lisant ce petit encadré, essaye de s'en sortir. Depuis janvier 2021, il a perdu cet emploi et n'est plus inscrit au registre des habitants et vit sur ses maigres économies.

Le retour à une normalité signifie aussi pour lui le remboursement de ses dettes accumulées avec le temps, ce qu'il voit comme un obstacle majeur à sa réinsertion. Donc un appartement, j'en veux plus. Une adresse fixe, j'en veux plus. Mon projet de véhicule machin que j'avais dans l'idée encore l'année passée, j'en veux plus. C'est terminé. Ma place, elle est maintenant dehors. Et d'ailleurs, je suis beaucoup trop endetté pour avoir un appartement.

Mme la Conseillère Christine Bolatdemirci

Je ne veux pas faire à rallonge cette soirée, mais laissez-moi juste revenir sur deux trois choses que j'ai entendues.

M. Hyseni, j'aime beaucoup votre sensibilité, votre envie d'aider ces personnes, mais je pense qu'on est en train de tout mélanger. Vous parlez de choix, je vais citer Marguerite Yourcenar qui dit que l'esclave qui obéit choisit de le faire. On parle de clivage, on est en train de tout mélanger. Ces personnes qui sont à Maillefer, c'est des personnes qui choisissent de vivre en autarcie. Vous avez évoqué votre parcours scolaire, vous avez évoqué des choses qu'on vous a apprises.

Si elles veulent faire bouger les choses, elles peuvent aussi venir intervenir auprès des autorités communales et mettre la main à la pâte pour qu'on puisse travailler ensemble. On est en train de parler du permis B, on est en train de parler des squatteurs. Je crois qu'il y a une réelle méconnaissance quand on fait partie d'un collectif. Je pense qu'il faut un petit peu remonter dans l'histoire et étudier ce que c'est que la notion de collectif. C'est notamment des groupements de personnes qui ne souhaitent pas partir de la population et qui ne souhaitent pas être sous un régime politique. Je pense qu'il y a certaines choses qui sont très bien qui ont été dites ce soir, mais je pense qu'il y a aussi beaucoup d'amalgames.

Mme la Conseillère Frédérique Landry-Reeb

J'ai écouté attentivement tout ce qui a été dit ce soir. Pour ma part, ce que je retiens, de Madame Manzini et de Madame Miéville, c'est qu'il y a quand même un certain nombre de choses qui sont en train d'être faites. Il y a des choses qui s'organisent, que ce soit au niveau intercommunal, au niveau cantonal, au niveau fédéral.

On n'est pas tous au courant de tout ce qui se fait. Je serais d'avis de vous recommander de soutenir la proposition de transformer ce postulat en une interpellation de façon à ce qu'on soit tous beaucoup mieux informés et qu'on puisse se juger de ce qui est nécessaire de demander à la Municipalité.

Mme la Conseillère Belyse Nahimana

Je viens pour rebondir en quelques mots. Beaucoup de choses ont été entendues ce soir, à propos du postulat de lutte pour la fin du sans-abrisme. C'est vrai qu'on a constaté un mélange de sans-abri et de squatteurs.

Il y a un flou qui s'installe et je suis là pour soutenir le postulat qui propose de lutter pour la fin du sans-abrisme et non les squatteurs qui sont dans nos bâtiments de chez Maillefer. On sait bien qu'il y a un problème là-dessus.

Je suis membre de l'ARASOL et je sais qu'il y a des choses qui sont en train de se faire. Ce côté des sans-abris, c'est des personnes qui sont à part, c'est comme ils ont une autre identité. On sait tous la complexité de la demande et de l'octroi de l'aide sociale que ce soit l'accès à l'appartement, l'accès à l'aide. On exige beaucoup de choses à remplir et à faire et pour la population XY qui a un appartement, qui a un travail ou qui vient de perdre un travail, qui sont encore dans des conditions disons gérable, là ça va, mais pour les sans-abris ou pour les personnes qui perdent tout d'un coup parce qu'on peut avoir un accident de vie qui te fait tomber plus bas. Dans ce sens, tu peux devenir d'abord un sans-abri, ensuite un squatteur, ça peut arriver parce que les conditions

deviennent de plus en plus dures. Tu peux changer du coup de camp, changer de voie, tout peut arriver.

Je vous invite à soutenir le postulat. Pour revenir, dans le postulat proposé, je trouve qu'identifier les besoins et créer le dispositif d'accueil est très important.

Je ne soutiendrai pas qu'on ait des squatteurs partout. On va les mettre où ? On peut détruire cet endroit, on peut les chasser, mais tant qu'on n'aura pas trouvé de solution, pour les personnes sans-abri, s'ils l'ont choisi, ils l'auront choisi, mais sûrement qu'il y a des conditions qui amènent au fait d'être squatteur, on devrait éviter d'en arriver là et de trouver des solutions.

M. le Président

Je vous remercie pour vos interventions. Je vous propose de clore les débats. Nous avons pu laisser le temps nécessaire à s'exprimer à chacun.

Il s'agit d'un postulat, en référence à l'article 73 de notre règlement. Je vais m'adresser au postulant, M. Lorik Hyseni, sur le mode de prise en considération qu'il souhaite soumettre au vote.

Il y a deux voies pour le postulat, c'est-à-dire envoyer la proposition à l'examen d'une commission, ou renvoyer directement le postulat à la municipalité. On a entendu également une idée de transformer le postulat en interpellation, mais je vous donne la parole pour votre choix, Monsieur Hyseni.

M. le Conseiller Lorik Hyseni

Comme l'a souligné Madame la Municipale Pascale Manzini, je pense que la Municipalité est l'autorité la plus compétente, tant en raison des structures qu'elle possède déjà que des synergies qu'elle pourrait mettre en place avec les communes voisines, voire avec le canton. Il me semble donc préférable de lui attribuer cette compétence immédiatement."

Je préfère renvoyer ce postulat à la Municipalité.

M. le Président

Très bien, je vous ai entendu et je respecte votre choix.

Nous allons passer maintenant au vote, pour le renvoi de ce postulat directement à la municipalité.

⇒ Les résultats montrent 18 oui, 36 non et 4 abstentions. **Le postulat est donc rejeté.**

Nous sommes toujours au chapitre 9 de l'ordre du jour, le droit d'initiative. Est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole ?

M. le Conseiller Daniel Sage

J'ai une question sur la transparence des études d'experts qui sont commandées par la Municipalité ou par les structures intercommunales comme le SDOL par exemple.

Quand il y a des experts qui sont mandatés, avec de l'argent public pour des études sur des projets débattus publiquement comme les jonctions autoroutières.

Pourquoi ces rapports ne sont-ils finalement pas rendus publics ? Ce qui m'interpelle, c'est qu'il y a des acteurs des démarches participatives, il y a des membres d'associations, il y a des opposants, il y a des journalistes qui ont accès alors que le Conseil communal ne les voit jamais.

Ces études techniques sont essentielles pour alimenter et se forger une opinion fondée qui soit objective et pour débattre avec des données concrètes établies par des professionnels. Comme membre d'une association, j'ai sur mon ordinateur des documents, comme la réponse du DETEC sur l'agrandissement des autoroutes. J'ai aussi accès au concept d'accessibilité multimodale de l'Ouest lausannois. Ce sont des documents fondateurs sur la mobilité, alors que vous, ou la plupart d'entre vous, n'y avez pas accès.

Ne serait-il pas logique ou juste que tous les membres de ce conseil communal et que tous les habitants d'Ecublens aient accès aux mêmes informations, rendre ces études publiques renforcerait la qualité des débats, éviteraient sans doute les rumeurs, les ouï-dire, les allégations infondées, et cela donnerait finalement beaucoup plus de légitimité aux décisions qui sont prises.

Et puis dans un temps de campagne électorale qui s'approche, la transparence devient de plus en plus importante. Alors pourquoi ne pas publier ces rapports quand il concerne un sujet d'intérêt public majeur.

M. le Président

Je prends note de la réponse de la Municipalité qui viendra plus tard.

Mme la Conseillère Cindy Cofano

Suite au vote de ce soir concernant le préavis 2025/10 relatif aux aménagements routiers nécessaires pour le passage du bus de la ligne 33, je souhaitais poser une question à la municipalité. Concernant un autre projet qui a un lien étroit avec ce préavis, il s'agit de la revalorisation de l'espace public de la Plaine du Croset.

Le préavis voté ce soir précise que dans un premier temps, seuls les arrêts non concernés par le projet routier de la Plaine du Croset seront réalisés. Pour rappel, le projet de réaménagement de la Plaine du Croset n'est pas nouveau. Il est évoqué depuis un préavis datant de 2014. Un crédit d'études a été voté dans le préavis 2022/12. Un crédit d'études complémentaires a été voté dans le préavis 2024/2.

Dans le dernier préavis, donc le 2024/2, on parle de démarrage de travaux au printemps 2025, avec une durée de travaux de printemps 2025 à automne 2027. Ma question est donc la suivante. Où en est aujourd'hui la planification des travaux liés au projet de la plaine du Croset, notamment au regard du calendrier annoncé dans le préavis 2024/2 et des liens étroits entre ce projet et les aménagements routiers prévus pour la ligne 33 ?

M. le Municipal Germain Schaffner

Effectivement, le projet a pris du retard. Inutile de vous dire que c'est un projet complexe, très complexe, qui s'est complexifié avec le temps. Il touche tous les réseaux, les TL, les riverains, les écoles, un éco point, le centre commercial et un plan de quartier.

L'étude est plus compliquée que prévue et le planning était, on peut dire, trop optimiste. La vision 2040 des TL est intervenue récemment, bien après le démarrage du projet.

L'arrivée des bus 7 et 25 avec le besoin de terminus pour ces lignes de bus sur la Plaine du Croset a encore ajouté un peu de complexité. La discussion avec les propriétaires est longue, compliquée avec beaucoup d'aller-retour.

L'examen préalable de la DGMR a été très long. Il a fallu des mois pour attendre le retour du canton. Les procédures LRU, donc loi sur les routes, et LE, loi sur les expropriations, impliquent un très grand travail administratif et de validation de l'Etat. Tout cela impacte le planning du projet. Si l'enquête est réalisée au printemps 2026, c'est ce qu'on peut essayer de viser actuellement, on aura dans le meilleur des cas le préavis de construction en automne 2026. Voilà les éléments que je peux vous donner de réponse à cette question.

Mme la Conseillère Ines Bortis Bagnoud

La dernière fois que j'ai pris la parole, c'était pour parler du petit chemin de la route du reculant. Je ne pensais pas que je devais revenir, la première photo, vous voyez le chemin qui est fait et les deux autres photos, vous voyez le résultat. Il y a un bus qui s'est mis carrément devant l'entrée du chemin depuis trois semaines, sans plaque. Il est sur le terrain de Conforama. L'EVAM ne peut rien faire. Conforama, je ne sais pas. Est-ce que la Municipalité est au courant de ça et est-ce que la commune peut faire quelque chose ? Parce que là, il est absolument inexploitable ce chemin. Plus personne ne passe.



M. le Municipal Germain Schaffner

Madame la Conseillère Inès Bortis a signalé ce problème lors de la séance de préparation de mardi. Je n'étais pas au courant, et apparemment mes collègues de la Municipalité non plus.

J'ai prié Madame Bortis, qui est bénévole à l'EVAM, de dire au responsable du foyer de ne pas hésiter à avertir la commune lorsqu'un tel problème se présente, parce que ce n'est effectivement pas normal. Et par ailleurs, c'est l'EVAM qui a mis au point la solution du chemin sur sa parcelle.

Voilà ce que je peux dire aujourd'hui. Je vais aller voir avec mon service et négocier avec Conforama pour qu'ils laissent l'accès aux gens de l'EVAM via ce chemin qui leur permet d'accéder au trottoir, sans devoir contourner les camions parkés devant l'EVAM, pour se rendre à la gare de Bussigny.

M. le Conseiller Jean-Paul Dudt

Je souhaite déposer et développer deux vœux. Face à la situation tragique dans la Banque de Gaza et dont personne ne pourra plus dire qu'on ne savait pas. Je me permets d'émettre deux vœux.

Vœu 1, le soussigné émet le vœu que la ville d'Ecublens rejoigne la déclaration initiée hier par Lausanne et Genève sur la situation humanitaire à Gaza.

Par cet appel urgent au Conseil fédéral, la déclaration demande une réaction de Berne face à l'offensive israélienne et au blocage de l'aide en invoquant la tradition humanitaire suisse. Les deux chefs-lieux appellent d'autres villes à les rejoindre. Tous les détails se trouvent sur leur site internet.

Vœu 2, le soussigné émet le vœu que la Ville d'Ecublens envisage concrètement le jumelage avec une ville palestinienne située dans la bande de Gaza. Même si elle peut paraître dérisoire au vu de la situation désespérée de la population gazaouie, il s'agit là d'une des rares actions politiques possibles au niveau communal. La concrétisation d'un jumelage prend bien sûr du temps, mais rien que l'annonce de l'intention montrera à la population martyrisée qu'elle n'est pas oubliée.

⇒ **Annexe 4**

M. le Syndic Christian Maeder

Je vais répondre aux vœux, peut-être essayer de répondre au 1er vœu. Le 2ème, nous avons besoin d'un temps de réflexion.

Pour ce qui est du 1er vœu, effectivement, j'ai pris connaissance ce matin seulement, lors de ma séance hebdomadaire avec mon secrétaire municipal de cet appel que Lausanne et Genève ont lancé et qui suggèrent que d'autres villes du ou des deux cantons rejoignent cette déclaration.

Cet objet sera mis lundi en séance de Municipalité pour discussion avec mes collègues et savoir quelle prise de position on prend par rapport à cette problématique qui, effectivement, nous révolte aussi, il faut être clair. Le vœu numéro 2, je ne peux pas répondre ce soir.

M. le Conseiller José Birbaum

Vous vous en souvenez certainement, je vous ai informé que la police de l'Ouest lausannois effectuait régulièrement des réductions de factures quant aux frais de sécurité qu'elle assure pour la Vaudoise-Arena. Il s'agit clairement d'un subventionnement occulte, puisque le subventionnement de la Vaudoise-Arena par les communes a été cadré et limité par une convention entre les communes de Lausanne-Région, dont Ecublens fait partie, et la Vaudoise-Arena.

J'ai interpellé à ce sujet notre Municipalité, et suite à la réponse, pour le moins laconique, de notre délégué à la POL, j'ai dû interpellier directement le comité de direction de la POL pour disposer d'une information claire. J'ai promis à cette Assemblée de la tenir au courant.

Nous avons eu hier, une heure avant la séance du Conseil intercommunal, la réponse à cette interpellation, cette fois précise et complète, que je résume ci-après.

Durant l'année 2024, les 35 matchs du LHC ont nécessité 749 heures de policiers, soit un coût réel de 89'900 francs. Le coût réel facturé est basé sur le montant de 120 francs de l'heure et ne tient pas compte de l'infrastructure et de la logistique mise à disposition

par la POL (véhicules, outils de communication, etc). Ne pas tenir compte de ces coûts est déjà discutable. Sur cette base, la police n'encaisse qu'un tiers de la facture, soit 29'500 francs.

Pour les neuf autres événements, concerts, spectacles et autres qui se sont déroulés durant l'année 2024 à la Vaudoise Arena, le coût s'est monté à 42'400 francs, dont seuls 25 % ont été encaissés, soit 10'200 francs. Il s'agit pour l'année 2024 d'un peu moins de 100'000 francs de subventions accordées par la Pol à la Vaudoise Arena, respectivement au LHC.

Comme je l'ai évoqué hier soir dans notre séance du Conseil intercommunal, le chemin pour un besoin de subventionnement supplémentaire de la Vaudoise Arena doit être en priorité par ses trois actionnaires, les trois communes, et cas échéant, via les instances de Lausanne-Région.

Il va de soi pour chacun dans cette salle qu'il n'est pas dans le but d'une police intercommunale d'assurer un subventionnement d'instances tierces, et que par ailleurs, cette pratique s'inscrit dans un processus qui dénie la transparence indispensable de toute corporation de droit public.

Ces 92'500 francs ne sont pas une somme négligeable, mais à mon avis, nous sommes encore dans une marge de tolérance limite acceptable, et après hésitation, j'ai renoncé à déposer devant le conseiller intercommunal une résolution qui aurait été dans le sens d'une demande de stopper cette pratique.

J'espère néanmoins que le bon sens suffira et qu'à l'avenir, le comité de direction de la POL utilise ses rabais de factures avec toute la modération qu'exige la gestion des lieux publics et nonobstant toute pression politique des autorités lausannoises.

M. le Président

La parole ne semble plus être demandée sur ce point des droits d'initiative. Nous passons au point suivant.

10. Communications municipales écrites et orales

M. le Président

Nous avons une communication écrite.

1. Tremblement de terre au Myanmar, ex-Birmanie, don exceptionnel.

Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ? Cela n'est pas le cas.

Réponse aux questions et vœux adressés à la municipalité. Nous n'avons aucun élément sur ce point.

Nous passons aux communications orales. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ?

Mme la Municipale Sylvie Pittet Blanchette

Nous avons parlé culture tout à l'heure. Je souhaitais reparler sport ce soir et vous inviter tous dimanche matin à venir autour du pays de Vaud. Venez soutenir des jeunes qui sont la nouvelle génération et la future génération de cyclistes, de professionnels. Nous serons sur la place François-Silvant, nous serons au centre commercial. Ils partent à 9 heures, ils font trois boucles et ils repassent trois fois devant le centre commercial pour

finir à l'arrivée qui est prévue aux environs de midi. Nous avons prévu des animations, nous avons prévu de la restauration. Vous êtes tous cordialement invités dimanche à partir de 9 heures sur la place du centre commercial.

M. le Président

Merci pour cette communication. Y a-t-il d'autres communications orales ? Cela ne semble pas le cas.

Nous pourrions passer au dernier point de l'ordre du jour.

11. Divers

M. le Président

Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ?

Mme la Conseillère Daniela Miéville

Je voulais vous faire de la publicité de la part de l'ARASOL. Comme je vous disais, j'étais en séance hier. Avec leur système de clics ensemble, ils font un cours, un atelier pour les personnes qui ont de la difficulté à utiliser Internet, comme les personnes âgées ou d'autres personnes qui ne sont pas de langue française ou d'autres qui ne sont pas de facilité avec Internet. Il propose des cours sur la nouvelle application TL. Je vous encourage à en parler autour de vous et à proposer ses ateliers.

Vous pouvez aussi le trouver sur le site de L'ARASOL ou sur Clic Ensemble qui est sponsorisé par le canton de Vaud.

M. le Conseiller Tony Manière

À moins de 20 jours du coup d'envoi de la fête fédérale de gym à Lausanne, dans ce cadre, le drapeau officiel de la Fédération suisse de gymnastique fait une halte à Ecublens, en provenance d'Aarau.

Elle sera accueillie sur notre commune le 8 juin et repartira le 12 juin afin de poursuivre son parcours vers le palais de Beaulieu pour la cérémonie d'ouverture. Notre commune jouera également un autre rôle lors de cette manifestation en hébergement des athlètes sur deux nuits. En tant que responsable du département soutien, je suis directement impliqué dans cette organisation. C'est pourquoi je vous prie de bien vouloir m'excuser lors de la prochaine séance du conseil communal.

Mme la Conseillère Valérie Bernier

Je tenais simplement à féliciter la Municipale Sylvie Pittet Blanchette, la déléguée à l'intégration Magali Simeone, le service de la culture, la commission d'intégration suisse-étranger ainsi que les services techniques de la commune pour la mise en place et le bon déroulement de la fête interculturelle. Cette édition de la fête était, à mon avis, particulièrement réussie. Les spectacles étaient variés, l'offre culinaire était étoffée et le site est resté propre tout au long de la fête grâce au travail des bénévoles. J'ai été particulièrement impressionnée par la mise en place d'un tri sélectif efficace et des efforts pour limiter les déchets. Un grand bravo pour cet événement important pour notre ville.

Mme la Conseillère Frédérique Landry-Reeb

Il y a 2 conseils, j'étais venue devant vous pour vous parler d'une visite des 55+, à la ferme des Hutins, à Renges. C'est vrai que moi-même, j'y vais régulièrement et je dois dire que j'ai découvert plein de choses. C'est avec les 55+ que j'ai découvert qu'il y avait une pénurie d'œufs au niveau mondial et que finalement, dans cette ferme, combien pensez-vous qu'on a de poules et de coques dans cette ferme ? 430 poules et 2 coqs.

Et même quand la Municipalité leur demande des œufs pour faire la course aux œufs, ils ont une pénurie d'œufs seulement pendant un jour, un jour et demi parce qu'après ils peuvent mettre les œufs en circulation à la vente à la population.

Deuxième chose, on a aussi parlé de différence de génération puisque la génération des agriculteurs actuels remet à la nouvelle génération et avec cela peut-être un changement aussi de culture, de manière de faire et autant la génération précédente avait pour mission de nourrir la population, la nouvelle génération voit les choses aussi différemment. Et j'étais très heureuse d'apprendre qu'ils avaient la volonté aussi, avec la nouvelle génération, de passer gentiment à une exploitation bio.

Ce que j'ai appris par contre, c'est que si vous voulez avoir une exploitation bio, c'est toute l'exploitation qui doit devenir bio. Vous ne pouvez pas avoir certaines parcelles qui ne sont pas bio et d'autres qui le sont. Et donc ça veut dire que pour eux, À l'avenir, avec l'état des connaissances actuelles, il y aura certaines cultures auxquelles ils devront renoncer s'ils passent en bio. Je veux mentionner le colza ou la betterave par exemple, parce qu'il y a des insectes et des ravageurs qui font que ces cultures-là, avec du bio, ne peuvent pas continuer à être cultivées. Là où je veux en venir, c'est qu'on est au contact de la population et quand on discute beaucoup, c'est très bien.

Mais on devrait aussi s'intéresser à l'évolution de nos entreprises et on a des entreprises phares comme cette ferme des Hutins et j'aimerais inviter la future Présidente de ce conseil de nous permettre en tant que conseil d'aller à la rencontre d'entreprises phares comme celle-là. Certes on fait une visite comme samedi avec le président ou la présidente du conseil d'un des lieux mémorables pour eux de leur enfance ou de leurs origines.

Mais peut-être que ce serait bien aussi qu'en tant que conseil, peut-être une fois par année, on aille visiter une entreprise phare de la commune et d'en apprendre un petit peu plus sur ce secteur d'activité.

Là on a parlé d'économie circulaire, on a parlé de beaucoup de choses et je pense que c'est très intéressant pour nous tous faisons de la politique, de pouvoir voir aussi un petit peu la condition de ces entreprises et de voir qu'il n'y a pas que des points négatifs à avoir des entreprises sur notre commune.

Mme la Conseillère Silvana Passaro

Je tenais à remercier la Municipalité pour avoir répondu positivement à un de mes vœux ; à savoir pallier l'interdiction d'utiliser les fours qui se trouvent dans les réfectoires scolaires, afin que les élèves puissent faire de la cuisine. Effectivement, depuis quelques semaines, la salle des maîtres de la Coquerellaz est dotée d'un four, et pour cela, je vous en remercie.

M. le Conseiller Gérald Lagrive

J'ai eu un immense honneur cette année de me retrouver à la retraite. Je tiens à remercier la Municipalité d'avoir invité tous les nouveaux retraités, aussi bien hommes, femmes, etc., pour deux ans, de nous avoir présenté certaines activités, domaines de bénévoles, etc.,

Je tiens à les remercier, car je pense que c'est une bonne initiative, vu que c'était la première fois.

M. le Président

Je pense que tous ces remerciements sont pleinement appréciés.

Mme la Conseillère Maya Frühauf

Je ne vais pas faire long, j'aimerais quand même vous faire un retour d'une petite expérience cycliste. J'ai voulu tester le nouveau cheminement de la voie verte entre le chemin des Vignes et le chemin du Stand. Je l'ai pris à la descente.

Et puis après, il y a une passerelle en bois, il fait un virage assez sec et vous arrivez sur du gravier fin et ça m'a donné l'impression d'être sur des roulements à billes. Donc on ne peut surtout pas freiner. Et devant moi, il y avait deux enfants qui avaient le nez dans leur téléphone, l'un à côté de l'autre. Un peu plus bas, une maman avec sa poussette. J'ai dû faire une espèce de S, un peu en panique, c'est vrai que j'ai eu la frayeur de l'année en vélo.

Alors je sais que les voies vertes sont établies sous le principe de la cohabitation entre les différentes mobilités, mais c'est vrai que ce tronçon est raide. Il a une pente supérieure à ce qui est préconisé pour les voies vertes. Elle est aussi plus étroite. Normalement, on a 4 mètres, et là, c'est 3 mètres.

Je pense sincèrement qu'à cet endroit-là, la cohabitation vélo-piéton est dangereuse, en particulier si on pense que les voies vertes doivent donner un environnement sécurisé.

Je pense sincèrement que c'est un cheminement qui est magnifique pour les piétons, mais que pour les vélos, il faudrait peut-être imaginer autre chose.

M. le Président

Voilà, je pense que cette fois, je ne vois plus de mains cachées ou d'autres qui tentent de prendre la parole. Je vais pouvoir clore ce point.

Ramenez vos zapettes, même si elles n'ont pas été beaucoup utilisées.

Le prochain conseil est le 20 juin à 19h, l'ordre du jour étant épuisé. Je clos la séance et vous remercie de votre collaboration et de votre participation. Excellente suite de semaine.

Il est 23h14.

Le Président



Bernard Cottier



La Secrétaire



Silvana Passaro

Annexes :

- 1- courriel de M. Julien REY, Directeur administratif
- 2- courrier de M. Mathieu Udriot
- 3- Vœu de M. le Conseiller Sebastian Süess
- 4- Vœux de M. le Conseiller Jean-Paul Dudt

LE COURRIER

Julien Rey
18 avenue de la Jonction
1205 Genève
rey.julien@lecourrier.ch
+41 78 310 08 02

Le 15 avril 2025, à Genève

Appel aux élu·es, aux politiques et aux collectivités à sauver la presse régionale

Madame, Monsieur,

La presse régionale subit de plein fouet une crise aux facteurs multiples, avec pour conséquence un appauvrissement de l'information. Ceci alors même que le débat démocratique devrait être renforcé, afin de faire face aux incertitudes et à la perte de repères. Devant ce délitement et son cortège de licenciements, disparitions ou redimensionnements des titres, les collectivités, élu·es et formations politiques ont un rôle crucial à jouer. C'est pourquoi nous vous sollicitons, confortés par le soutien qu'a reçu notre appel lancé l'automne dernier, afin d'agir de toute urgence en faveur de la presse régionale. Un secteur dont Le Courrier est un acteur reconnu, de par sa diffusion à l'échelle romande et son positionnement éditorial.

Face à la concurrence déloyale des géants numériques qui pillent nos contenus, aux lenteurs dans le dossier de l'aide directe ou indirecte (malgré les récentes annonces au niveau fédéral), la multiplication des procédures bâillons limitant notre capacité à enquêter sur des sujets d'intérêt public, des réponses politiques à la hauteur des enjeux au niveau régional se font attendre.

Le Courrier, comme les autres titres, est en danger. Malgré sa structure associative, qui lui confère un statut à part dans le paysage médiatique, le journal ne fait pas exception et rencontre des difficultés qui pourraient, à terme, s'avérer fatales. Sans réactions du monde politique, le déficit cumulé pourrait encore s'alourdir, malgré les sacrifices et efforts du personnel et le soutien de nos fidèles abonné·es, ce qui conduirait le journal dans des eaux dangereuses.

L'information est un bien commun. À ce titre, autorités et collectivités publiques ont leur rôle à jouer, non seulement pour garantir les conditions cadres, mais également pour apporter les soutiens indirects et directs indispensables au maintien d'une pluralité de médias et en particulier de la presse écrite.

Vous trouverez, joint à ce courrier, notre «appel pour la survie de la presse régionale», qui a récolté 4500 signatures de personnalités de divers horizons (politique, syndical, culturel, associatif). Nous y ajoutons, ci-après, une série de mesures concrètes à la portée des pouvoirs publics. Certaines sont rapidement applicables, d'autres sont à inscrire sur un plus long terme par la construction de majorités politiques, notamment. Nous espérons que celles-ci vous encourage à agir.

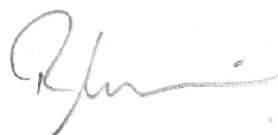
Nous vous remercions pour l'attention consacrée à ce sujet vital pour la démocratie, et demeurons à votre entière disposition pour en discuter de vive voix. Nous serions très heureux de vous accueillir dans notre rédaction ou de venir vous rencontrer dans vos communes pour approfondir ces sujets avec vous.

Veuillez croire, Madame, Monsieur, à l'expression de notre considération distinguée.

Pour Le Courrier,



Julien Rey
Direction administrative



Roderic Mounir
Comité de rédaction

Vos mesures pour sauver la presse

Mesures immédiates

→ Prix coûtant

En plus des abonnements standards aux prix indexés sur le marché, Le Courrier propose des tarifs au prix coûtant ou de soutien permettant le financement réel de l'information. Les pouvoirs publics devraient donner l'exemple en payant le juste prix de l'information.

→ Abonnements collectifs

Afin d'assurer une bonne information de leurs collaborateurs et collaboratrices, et en raison des problèmes posés par le système des revues de presse, la prise d'abonnements collectifs par les collectivités et entreprises reste le moyen le plus direct et efficace de soutien à la presse régionale. Mettre à disposition l'édition papier dans les espaces publics et fournir des accès à nos contenus numériques restent le moyen le plus simple pour développer l'intérêt pour une information de qualité et diversifiée.

→ Achat d'espaces publicitaires, d'annonces et contrats de prestation

Il s'agit de tenir compte de la proximité des médias plutôt que de financer les plateformes délocalisées. Et, là aussi, de veiller à un juste équilibre entre les titres bénéficiant de ces retombées financières. Il en va de même pour les contrats de prestation lors d'événements majeurs pour les besoins de communication des collectivités.

Mesures à moyen et long terme

→ Subvention

Attribution de subventions ou de dons, création de fonds de subvention directe et de mécanismes d'attribution au niveau des collectivités ou associations de collectivités. La Nouvelle association du Courrier (NAC), organe éditeur sans but lucratif, garantit le bon usage des subventions et des dons attribués au maintien d'une offre rédactionnelle indépendante et de qualité. Ces fonds peuvent cibler plus spécifiquement la transition numérique ou des projets rédactionnels.

→ Aide directe

Face à la concurrence déloyale des médias audiovisuels sur l'information écrite, il s'agit d'élaborer des solutions de financement directes pour la presse. Un projet de fondation régionale sur le modèle de Cinéforum (Fondation romande pour le cinéma) représente un modèle à suivre. La recherche de solutions pragmatiques, capables de recueillir les majorités politiques nécessaires, est impérative.

→ Judiciaire

Etablissement d'un cadre légal contraignant, et de sanctions, à l'encontre des GAFAM au profit des médias d'information établis en Suisse (droits voisins). Un tel volet fédéral doit mobiliser les cantons. Il faut également renforcer la protection des journalistes et des titres face aux procédures-bâillons qui se multiplient en Suisse, menaçant le débat public et réduisant au silence les personnes ou organisations s'exprimant sur des sujets d'intérêt public.

NOUS
SOUTENIR



lecourrier.ch/soutenez-nous

Sapeurs-pompiers du SDIS Chamberonne
(Voir liste complète des signataires en annexe)

Chavannes le 14 mars 2025

Aux Conseillères et Conseillers Communaux
des communes de Chavannes-près-Renens,
Ecublens et Saint-Sulpice, couvertes par le
Service de Défense Incendie et Secours
Chamberonne.

Objet : Lettre ouverte aux communes concernant le SDIS Chamberonne

Mesdames les présidentes, Messieurs les présidents des Conseils Communaux des communes de Chavannes-près-Renens, Ecublens et Saint-Sulpice.

Nous nous permettons de vous soumettre cette lettre afin que vous transmettiez aux Conseillères et Conseillers communaux des informations et notre point de vue pour le futur des sapeurs-pompiers volontaires du SDIS Chamberonne.

Présentation du SDIS Chamberonne

Le Service de Défense Incendie et Secours (SDIS) Chamberonne est le regroupement des sapeurs-pompiers volontaires, organisé et régis depuis 2007 par une entente intercommunale, qui couvre le territoire des communes de Chavannes-près-Renens, Ecublens et St-Sulpice. Le SDIS est composé d'une centaine de volontaires formés aux techniques et tactiques pompiers leur permettant d'intervenir sur différents types de situations d'urgence tels que des incendies, sauvetages ou assistances de personnes et animaux, événements naturels, inondations, assistances techniques, etc., 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, toute l'année.

Ces cinq dernières années, le SDIS est intervenu respectivement à 119 reprises en 2020, 138 en 2021, 143 en 2022, 167 en 2023, et 196 en 2024, soit en moyenne une alarme tous les 2 jours avec une tendance à la hausse. Les diagrammes en annexe ci-dessous donnent le détail par type et par année. Ces chiffres sont également disponibles dans les rapports annuels du SDIS Chamberonne remis aux communes.

Sur toutes les alarmes pour lesquelles le SDIS Chamberonne est mobilisé, 30% à 42% sont déclenchées la journée en semaine. En moyenne, 6 sapeurs-pompiers (de 5 à 15 en fonction de l'ampleur de l'évènement) sont engagés avec un chef d'intervention et un officier de direction dans un délai de 15 à 18 minutes [arrêté sur le standard de sécurité cantonal 963.15.5 Art. 5]. Pour des événements plus importants, des moyens supplémentaires ou spécifiques peuvent être appelés via le centre de traitement des alarmes (CTA), en collaboration avec le SDIS Sorge (Crissier, Bussigny, Villars-Ste-Croix), le SDIS Malley (Renens, Prilly) ou les pompiers professionnels du service de protection et sauvetage (SPSL) de Lausanne.

Le SPSL est équipé avec de nombreux moyens d'interventions, dont certains spécifiques pour des missions particulières pour lesquelles le SDIS Chamberonne n'est pas alarmé. Ces spécialistes sont appelés en renfort en cas de nécessité. Les synergies sont donc importantes entre volontaires et professionnels pour assurer un engagement rapide et efficace.

Introduction

En tant que sapeurs-pompiers du SDIS Chamberonne, assurer la sécurité des habitants de nos communes est notre motivation et notre engagement.

Dans une vision d'avenir pérenne, nous voudrions vous faire part, chères Conseillères, chers Conseillers, de nos idées et axes de réflexion afin de promouvoir le volontariat et maintenir nos effectifs en suffisance aux seins de nos communes, et ainsi soutenir les sapeurs-pompiers et la sécurité des citoyens et citoyennes.

Solutions avancées pour renforcer la disponibilité des effectifs de pompiers volontaires

En plus des solutions déjà appliquées par l'ECA pour soutenir la disponibilité des pompiers volontaires en journée, les communes peuvent s'impliquer directement en tant qu'employeur de personnel communal, et également auprès des entreprises de la région.

Libérer les sapeurs-pompiers volontaires pour des interventions et de la formation demande un effort de la part des employeurs en termes de temps de travail. Mais le système de mobilisation ProSDIS ainsi que son application « myStart+ » offre une très grande flexibilité et permet à chaque pompier volontaire de gérer ses disponibilités, respectivement ses indisponibilités, de manière dynamique en fonction des besoins et obligations professionnelles (p. ex. lors de réunions, productions, déplacement, etc.). Il faut relever qu'en moyenne une intervention dure moins de deux heures, ce qui peut représenter au total entre 25 et 40 heures d'intervention par an pour un pompier volontaire.

Les entreprises et entités qui emploient des pompiers profitent de plusieurs avantages outre leurs connaissances en premier secours, et leurs capacités à mettre en place les premières mesures en cas de sinistre (p. ex. connaissances des lieux et des accès) : Ils offrent leurs compétences transversales telles que l'esprit et la gestion d'équipe, la maîtrise du stress, la loyauté et l'implication personnelle, ainsi que la rapidité de compréhension et d'adaptation.

Afin de renforcer cette collaboration employés-employeurs, le label « employeur partenaire »* est délivré aux entités signant une charte qui formalise un cadre clair entre employeurs et employés concernant l'engagement dans un corps de sapeurs-pompiers volontaires. Ceci afin d'augmenter la compréhension de l'effort réel demandé et des avantages obtenus en contrepartie par les signataires. Cette idée devrait être développée et spécialement soutenue au maximum dans nos communes.

Deuxièmement, le SDIS et les communes doivent s'améliorer en termes de communication. Encourager et faciliter les campagnes de recrutement avec des affiches, une présence lors d'évènements communaux permettrait d'augmenter la visibilité du SDIS. Communiquer activement sur les solutions présentées, en particulier sur le label « employeur partenaire », permet de promouvoir les avantages et les bénéfices du volontariat.

Troisièmement, plusieurs propositions peuvent améliorer la situation du SDIS Chamberonne en ce qui concerne les infrastructures actuelles. Comme d'autres corps de pompiers volontaires l'ont déjà fait, l'aménagement d'une salle de télétravail en caserne permettrait aux personnes qui peuvent travailler à distance de partager un espace de travail équipé de tout le nécessaire (Wifi, bureau, écran, microonde, cuisine, etc.) et d'être rapidement prêtes en cas d'alarme.

D'un point de vue purement opérationnel, le projet d'une nouvelle caserne, en discussion depuis plusieurs années, afin de regrouper les deux casernes actuelles du SDIS Chamberonne en une seule, moderne et adaptée, permettrait d'augmenter le nombre de pompiers disponibles en éliminant la dilution des effectifs.

Conclusion :

Nous espérons que les propositions énoncées permettront aux Conseillères et Conseillers Communaux ainsi qu'aux Municipalités de faire des choix informés lors de décisions et qu'elles aideront à soutenir les sapeurs-pompiers de nos communes qui s'engagent pour un service de secours efficace et rapide.

En vous souhaitant bonne lecture, veuillez agréer nos salutations les meilleures.

* Lien vers le label employeur partenaire :

www.eca-vaud.ch/sapeurs-pompiers/devenir-sapeur-pompier/label-employeur-partenaire

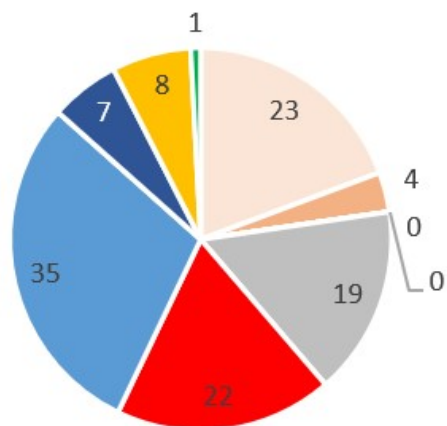
Annexes :

- Diagrammes détaillant les interventions par types et par année.
- Liste des signataires.

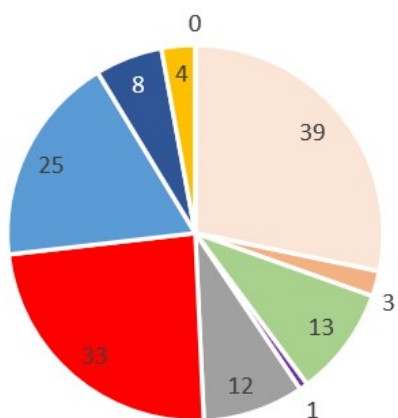
Diagrammes détaillant les interventions par types et par année.

- Alarme automatique
- Alarme automatique réelle
- Assistance à personne
- DCH
- Divers
- Feu
- Inondation
- Officier de service
- Sauvetage animaux/NAC
- Sauvetage personne

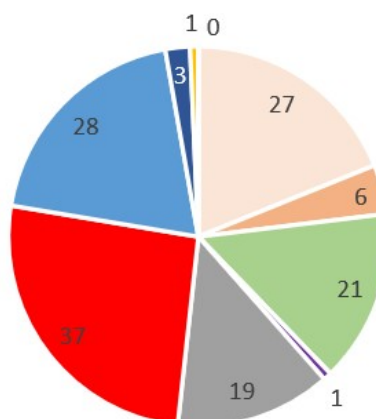
2020, total = 119



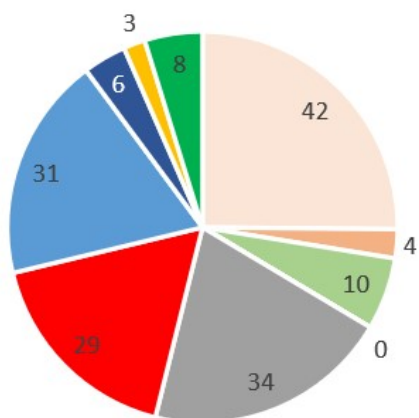
2021, total = 138



2022, total = 143



2023, total = 167



2024, total = 196

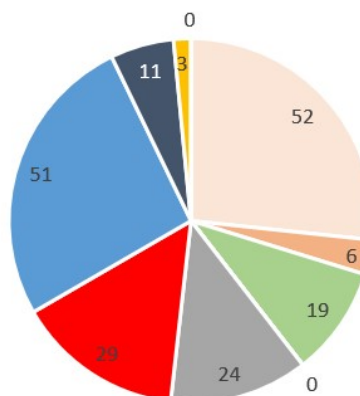


Figure 1: Source : <https://sdis-chamberonne.ch/alarmes/>



**Conseil communal
Ecublens VD**

Ecublens VD, le 22.05.2025

Type :	☐ Postulat	☐ Motion	☐ Amendement
☒ Autre (préciser) : Vœu			
Monsieur le Président, chères et chers collègues, J'aimerais déposer le vœu suivant : Je souhaiterais que le cahier des charges du concours d'architecture comprenne comme critère d'appréciation des projets l'utilisation de matériaux de construction biosourcés. Ceci en s'inscrivant dans les ambitions de notre plan climat. Merci de votre attention.			
Nom, prénom : Sebastian Süess Signature : 			

Conseil communal du 22 mai 2025

Face à la situation tragique dans la Bande de Gaza, et dont personne ne pourra plus dire qu'on « ne savait pas », je me permets d'émettre deux vœux.

Vœu 1

Le soussigné émet le vœu que la ville d'Ecublens rejoigne la Déclaration initiée hier (21.05.25) par Lausanne et Genève sur la situation humanitaire à Gaza.

Par cet appel urgent au Conseil fédéral, la déclaration demande une réaction de Berne face à l'offensive israélienne et au blocage de l'aide, en invoquant la tradition humanitaire suisse.

Les deux chefs-lieux appellent d'autres villes à les rejoindre. Tous les détails se trouvent sur leurs sites internet.

Vœu 2

Le soussigné émet le vœu que la ville d'Ecublens envisage concrètement le jumelage avec une ville palestinienne située dans la Bande de Gaza.

Même si elle peut paraître dérisoire au vu de la situation désespérée de la population Gazaouie, il s'agit là d'une des rares actions politiques possibles au niveau communal.

La concrétisation d'un jumelage prend bien-sûr du temps. Mais rien que l'annonce de l'intention montrera à la population martyrisée qu'elle n'est pas oubliée.

Ecublens, le 22 mai 2025



Jean-Paul Dudt